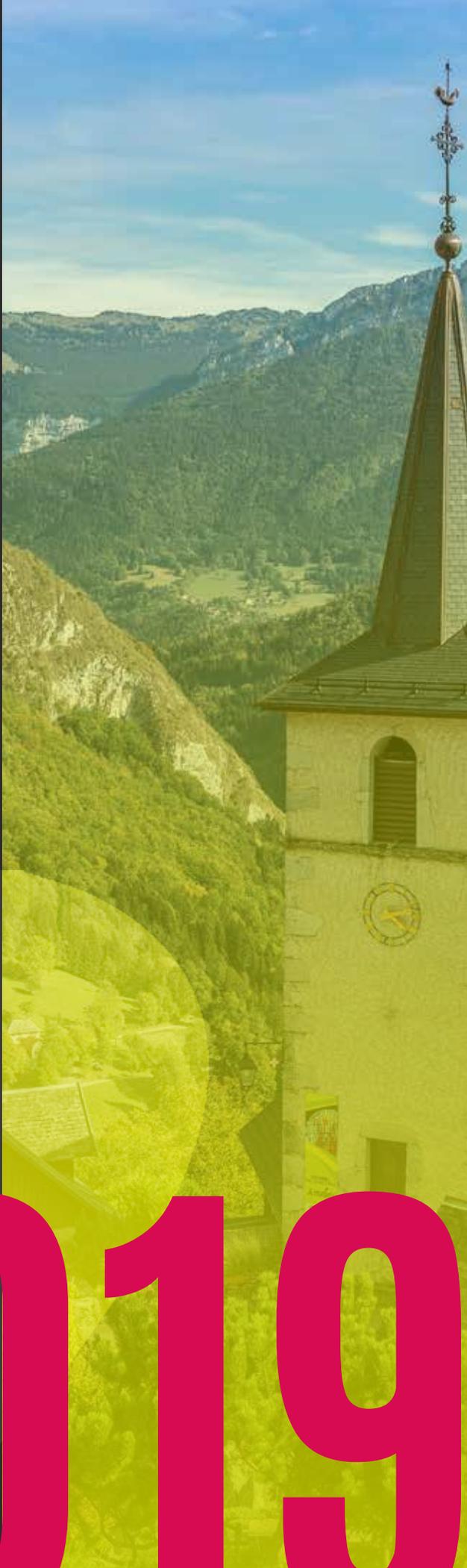


RAPPORT D'ACTIVITÉS

Communauté de Communes
Coeur de Chartreuse



2019

www.coeurdechartreuse.fr

Edi- to



L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare. Maurice Blondel

2019 aura vu l'aboutissement du projet majeur de ce mandat avec l'approbation du PLUI-H valant SCOT de notre Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse.

Ce document d'urbanisme grave dans le marbre le projet de notre territoire pour les douze prochaines années et sa déclinaison dans les domaines de l'urbanisme, du développement économique et touristique, de la préservation des terres agricoles et de la forêt, de la protection des paysages et du patrimoine.

Ce travail de fond a mobilisé tous les élus et techniciens pendant quatre ans et a nécessité plus de 350 réunions pour prendre en compte tous les enjeux de développement contrôlé de la croissance de notre territoire en aménageant l'espace pour le bien-être et le bien-vivre de tous, en prévoyant le développement de l'emploi au plus près du lieu de vie des Chartrousiens, en fixant les emplacements des équipements scolaires, sportifs et culturels dans un souci de gestion des ressources naturelles, de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

2019 a vu la naissance du premier salon de territoire, lieu de mise en valeur de tous les talents de notre territoire dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat, de la gastronomie et de l'économie en général.

La Communauté de Communes porte également le soutien et l'accompagnement technique et financier des acteurs de l'économie et de l'agriculture.

Tout au long de ce rapport vous découvrirez les nombreuses actions menées quotidiennement par les agents de la Communauté de Communes sur la collecte des déchets et la gestion de l'assainissement non collectif, mais aussi sur la jeunesse et l'enfance avec la préparation du nouveau contrat enfance jeunesse, dispositif de subventions avec les CAF de l'Isère et de la Savoie pour soutenir nos crèches, nos centres de loisirs, notre Bébébus, nos relais assistantes maternelles. Le tourisme est également au cœur de nos compétences avec le ski alpin, le ski nordique, l'entretien des sentiers PDIPR, les circuits raquette et le Cirque de Saint Mème. Les services ont également en charge l'instruction des permis de construire, de la communication et de l'accueil du public.

Bonne lecture,

Denis SÉJOURNÉ

Président de la Communauté de Communes
Cœur de Chartreuse



TABLE des MATIÈRES

Le territoire Coeur de Chartreuse	4	DÉCHETS	30
Nos compétences	6	Ordures ménagères et collectes sélectives	31
Instances décisionnelles	8	Déchèteries	32
ORGANISATION	10	Bio déchets et prévention	33
Répartition de la masse salariale	11	TOURISME	34
Organigramme des services	13	Espace nordique des Entremonts	35
FINANCES	14	Cirque de Saint Mème	36
Budget de fonctionnement	15	Autres compétences	37
Budgets d'investissement	16	URBANISME	38
Station services des Entremonts	17	Autorisations du droit des sols	39
ENFANCE JEUNESSE	18	Élaboration de documents d'urbanisme	40
Coordination enfance et interface jeunesse	19	Application Géoport.....	41
Bébébus	20	AGRICULTURE, FORÊT ET PATRIMOINE	42
Relais assistants maternels	21	Missions d'accompagnement	43
ÉCONOMIE	22	ÉNERGIE	44
Soutien aux entreprises	23	Vers une transition énergétique	45
Gestion des zones du territoire	24	ÉQUIPEMENTS	46
Salon Territoire Chartreuse	25	Bâtiments et production photovoltaïque	47
ASSAINISSEMENT	26		
Territoire et population desservis	27		
Tarifcation et financement du service	28		
Budget	29		

COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS *

* source INSEE 2015

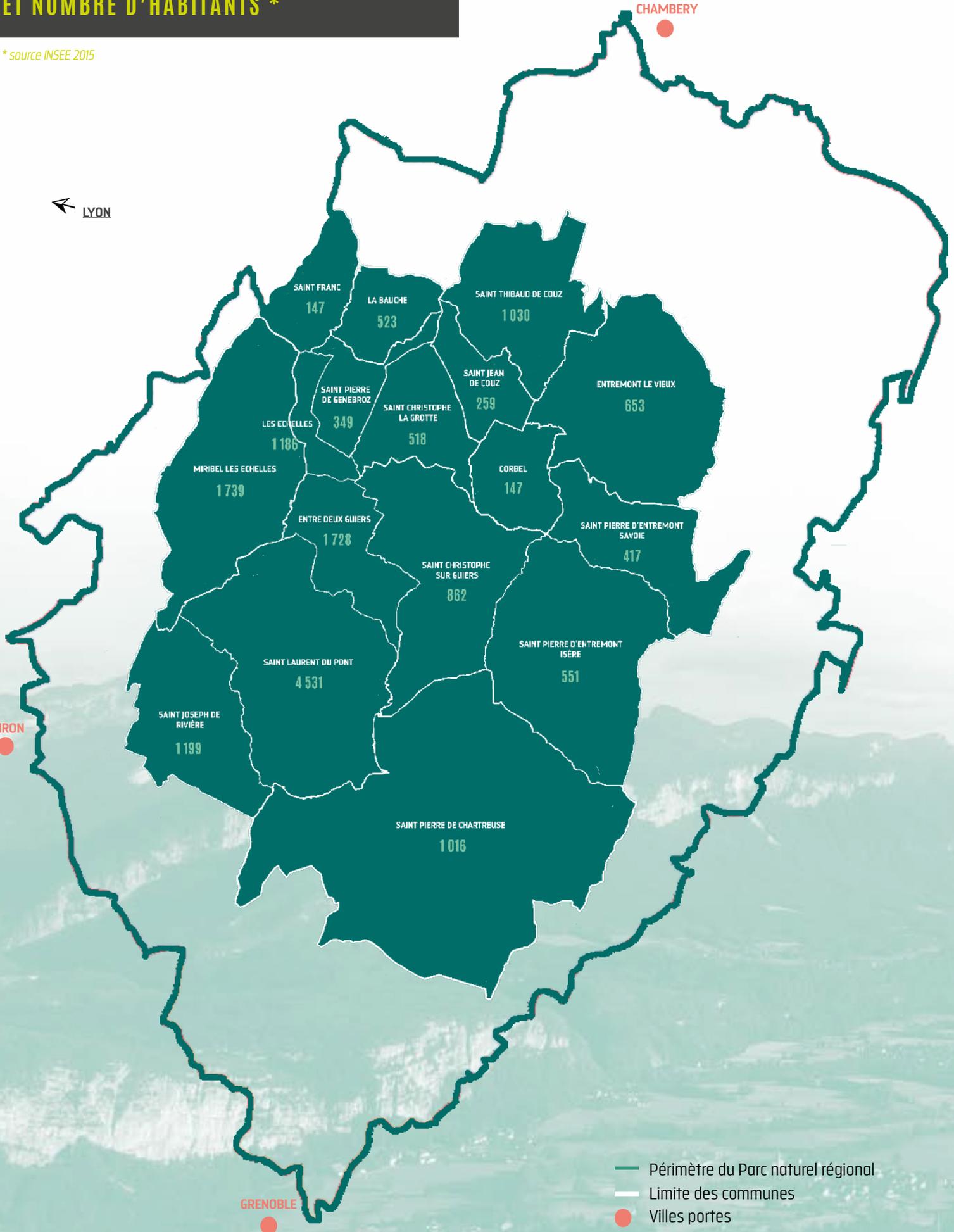
GENÈVE

LYON

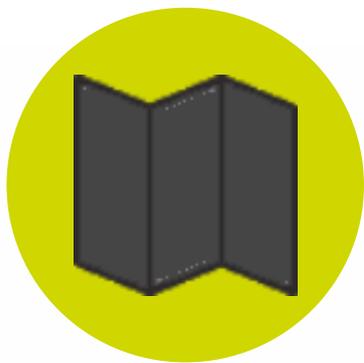
CHAMBERY

VOIRON

GRENOBLE



- Périmètre du Parc naturel régional
- Limite des communes
- Villes portes



TERRITOIRE

Coeur de Chartreuse

L'ensemble du territoire se situe au cœur du massif de la Chartreuse et se trouve à cheval sur les deux départements de l'Isère et de la Savoie et regroupe 17 communes.

Situé au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse, le territoire Coeur de Chartreuse se définit par un caractère montagneux et rural qui attire de plus en plus de concitoyens en quête de nature et d'espace.

Bien qu'au cœur du massif et séparé en grande partie par des contraintes physiques importantes (relief, col ...etc), le territoire est sous l'influence des agglomérations grenobloise, chambérienne et voironnaise.

EN RÉSUMÉ ...



17 COMMUNES

11 en Savoie et 6 en Isère



357 km²



16 943 habitants *

(source INSEE 2015)



4 478 emplois*

(source INSEE 2015)



1 station de sports d'hiver



2 082 m. altitude

(min. 281 m)



1

une nouvelle
compétence, au
1^{er} janvier 2018,
déléguée au
SIAGA : la
GEMAPI.

QU'EST CE QUE LA GEMAPI ?

Cette nouvelle compétence est définie par 4 items obligatoires parmi une liste de 12 missions précisées par l'article L.211-7 du Code de l'environnement, encadrant l'intervention de la collectivité pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant à :

- l'aménagement de bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence est transférée au SIAGA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents) sur le bassin versant du Guiers et au CISALB (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget) pour le haut bassin versant de l'Hyères, qui prend sa source à Corbel et traverse Saint Jean de Couz et Saint Thibaut de Couz.



COMPÉTENCES

de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes rassemble aujourd'hui 17 communes adhérentes qui ont choisi de déléguer un certain nombre de leurs compétences à la structure intercommunale afin qu'elles soient gérées de façon cohérente sur l'ensemble du secteur.

Les compétences de la Communauté de Communes présentées ci-dessous, ont été **mises en conformité avec la loi NOTRe en 2016**, ce qui a fait l'objet d'un vote du Conseil communautaire du 17 juillet 2018 et de toutes les communes.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**
aménagement, entretien et gestion des aires
- **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**
communautaire (SCOT et élaboration PLUi-H)
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**, accompagnement d'entreprises et promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisimes.
- **GESTION DES DÉCHETS**
Gestion des déchèteries, ramassage ordures ménagères
- **GEMAPI**
Entretien et aménagement de cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des zones humides

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **ACTION SOCIALE**
d'intérêt communautaire en faveur de la **petite enfance et de la jeunesse** intégrant entre autre la gestion des crèches et animation de accueil de loisirs du territoire
- **HABITAT ET TRANSPORTS**
élaboration du Programme Local de l'Habitat, réflexion, animation et expérimentation sur les modes de déplacements
- **PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**
préservation et valorisation des sites naturels notamment du Cirque de Saint Mème



COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
gestion du service communautaire et soutien à la mise aux normes et vidange des installations individuelles
- **AUTRES**
soutien technique et financier aux activités et événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
aménagement, gestion et entretien des bâtiments communautaires
- **PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE**
- **SOUTIEN ET PRÉSERVATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES**
aide à l'installation et investissement des exploitants agricoles
- **TOURISME**
ski nordique, ski alpin et remontées mécaniques, entretien des sentiers raquettes et de randonnées
- **VALORISATION DE LA FILIÈRE BOIS**
gestion de la plateforme bois de St Thibaud de Couz



20

bureaux



15

conseils
communautaires
(dont 5 informels)



172

délibérations
(+ 4,65 %)



INSTANCES

décisionnelles

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2017 (suite aux élections municipales de 2014 et 2016) le conseil communautaire se compose de **36 élus membres et 7 suppléants** répartis comme suit :

Communes	Population	Accord actuel
Saint Laurent du Pont	4531	8
Miribel les Echelles	1739	3
Entre deux Guiers	1728	3
Saint Joseph de Rivière	1199	3
Les Echelles	1186	3
Saint Thibaud de Couz	1030	2
Saint Pierre de Chartreuse	1016	2
Saint Christophe sur Guiers	862	2
Entremont le Vieux	653	2
Saint Pierre d'Entremont (38)	551	1
La Bauche	523	1
Saint Christophe la Grotte	518	1
Saint Pierre d'Entremont (73)	417	1
Saint Pierre de Genebroz	349	1
Saint Jean de Couz	259	1
Corbel	147	1
Saint Franc	147	1
Total	16855	36

Le conseil communautaire est présidé par **Denis SÉJOURNÉ**.

Le conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés par les commissions thématiques et les services. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de l'intercommunalité.

BUREAU

Le bureau se compose de **10 membres** : le Président et 9 Vice-présidents qui ont été élus par le conseil communautaire conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT.

Le bureau débat des orientations stratégiques, des actions et projets relevant des compétences de l'intercommunalité avant leur présentation au conseil communautaire.



10 COMMISSIONS THÉMATIQUES

- AGRICULTURE, FORÊT ET PATRIMOINE
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
- ASSAINISSEMENT
- DÉCHETS
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
- ÉNERGIE
- FINANCES
- LIEN AU TERRITOIRE
- VIE SOCIALE

Les commissions sont composées de représentants communautaires et de représentants des communes, soit le maire ou un des membres du conseil municipal.

Elles préparent les dossiers et les projets de la Communauté de Communes et émettent un avis consultatif à l'attention du conseil communautaire.

POUR EN SAVOIR + :
www.coeurdechartreuse.fr



2

recrutements
(en renfort) sur
les missions du
PLUi en 2019



69

agents (dont
31,84 ETP)



42 ans

moyenne d'âge
des agents



ORGANISATION

de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, en matière d'effectif, compte au 31 décembre 2019 :

• **32 AGENTS PERMANENTS**
(soit 46% de l'effectif)

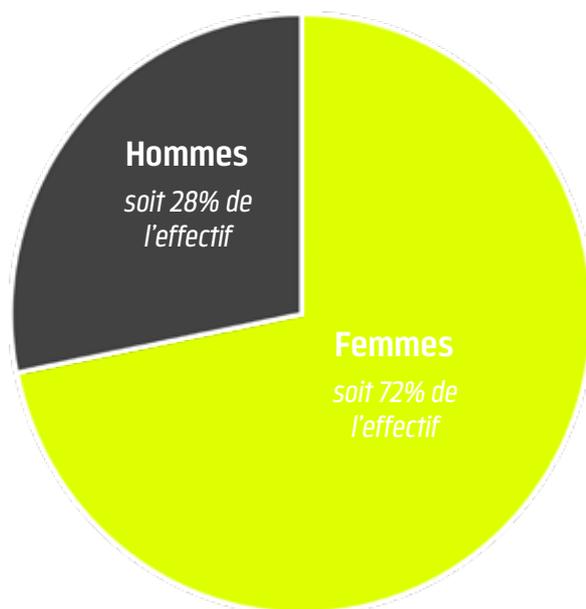
• **37 AGENTS TEMPORAIRES ***
(soit 54% de l'effectif)

* **ATTENTION !** 1 agent ne correspond pas à 1 ETP

qui se répartissent sur des postes de saisonniers au Cirque de Saint Mème et sur le site nordique de Entremonts et sur des postes de renfort en déchèterie, en espaces verts et dans le service urbanisme

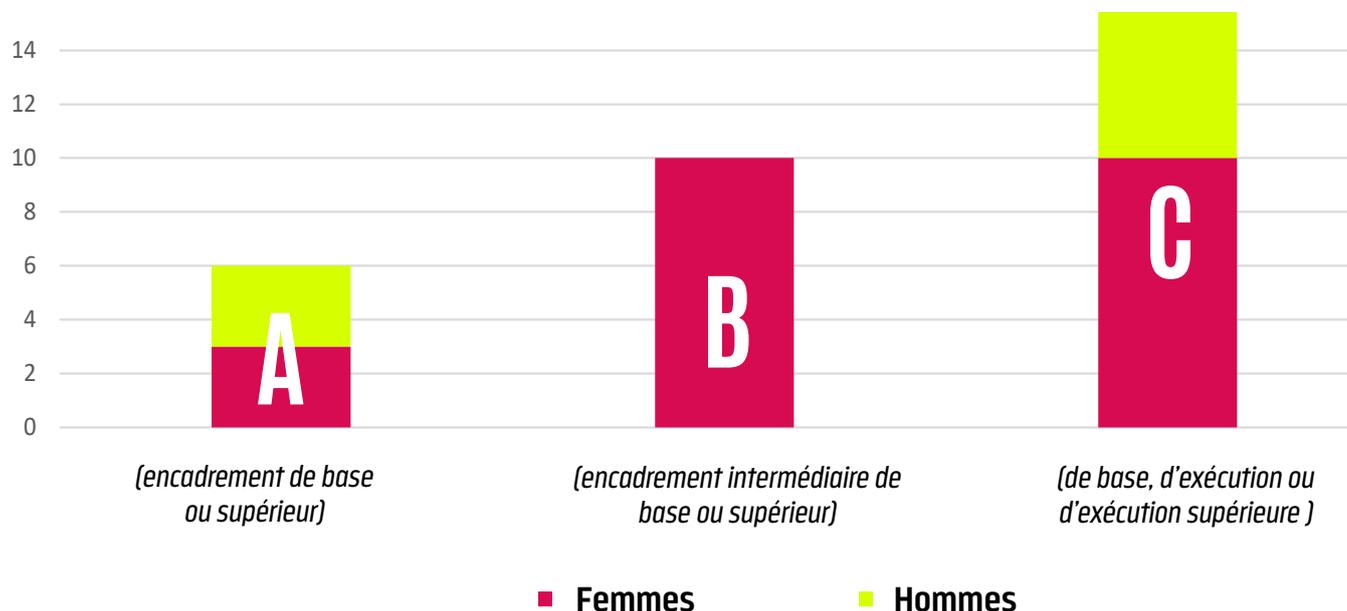
PAR SEXE *

* agents sur emplois permanents



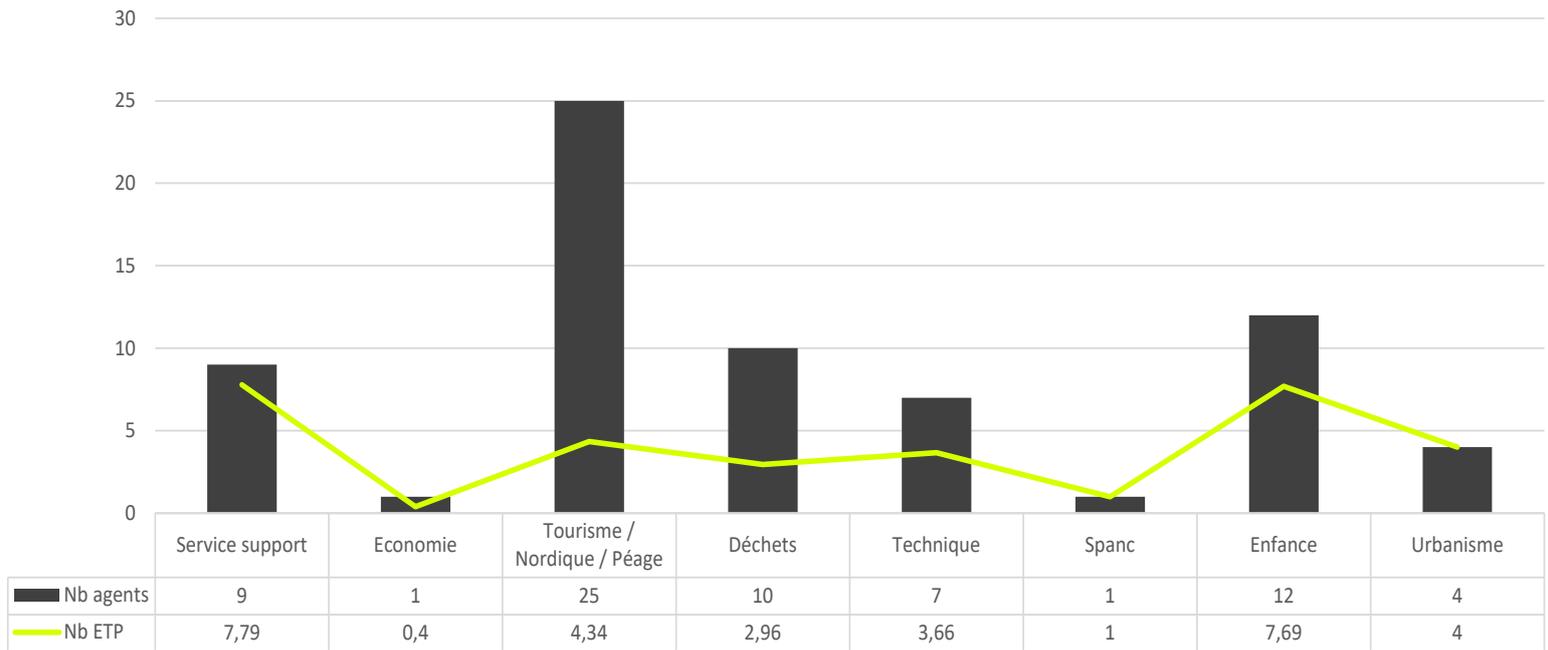
PAR CATÉGORIE *

* agents sur emplois permanents



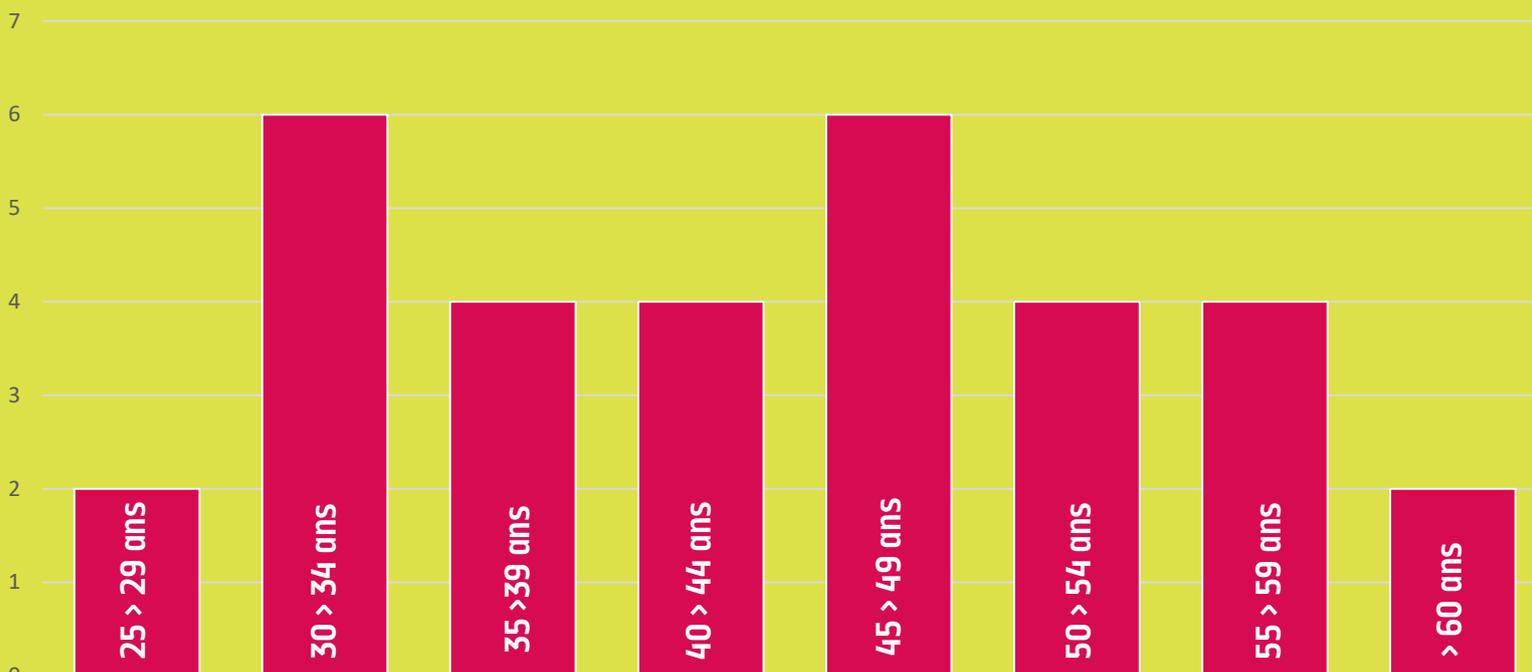
PAR SERVICE *

* agents sur emplois permanents



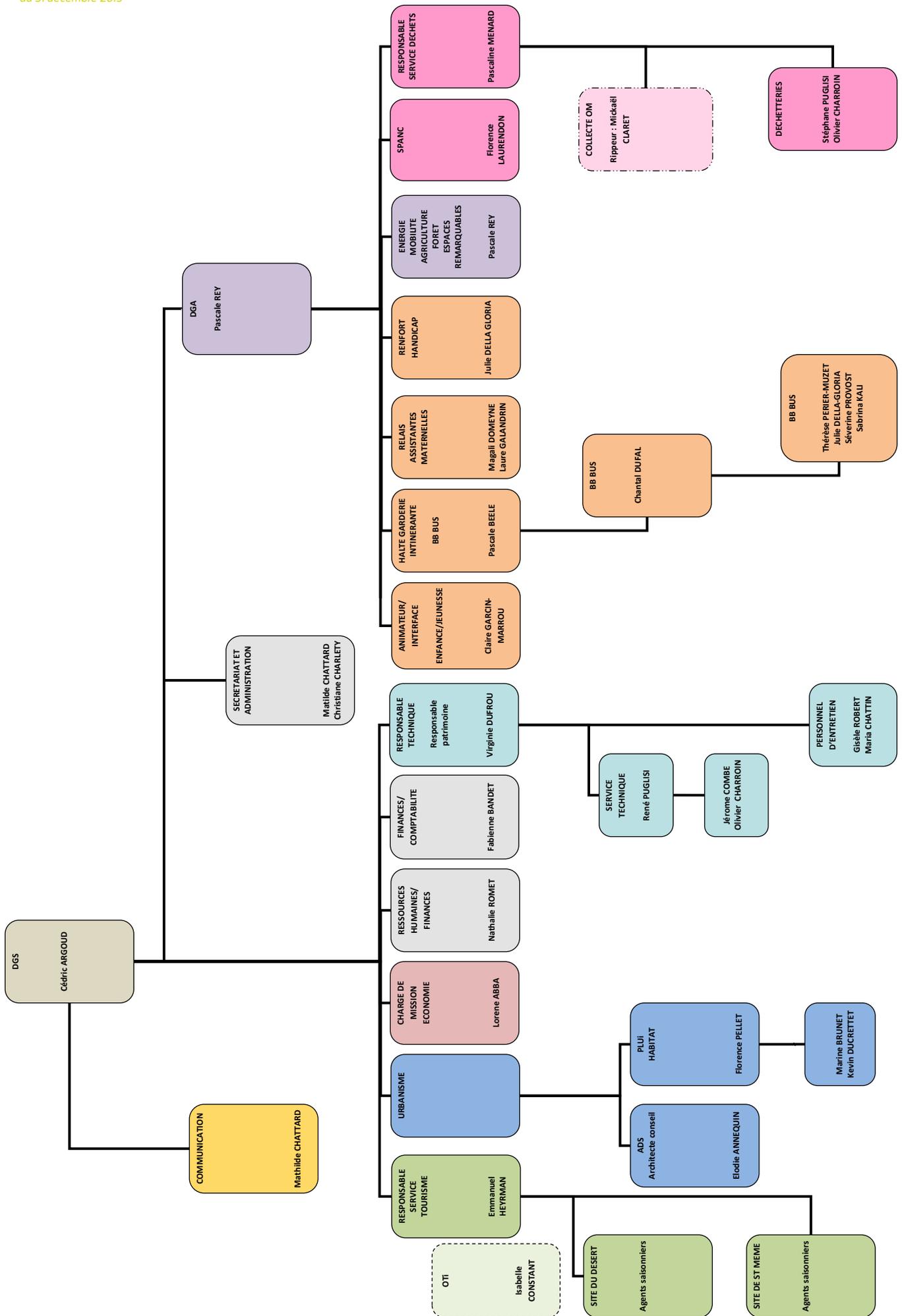
PYRAMIDE DES AGES *

* agents sur emplois permanents



ORGANIGRAMME DES SERVICES

au 31 décembre 2019





Le budget de la Communauté de Communes se compose d'**UN BUDGET GÉNÉRAL** et de **7 BUDGETS ANNEXES**.

Pour chaque budget on distingue les opérations relevant du budget de fonctionnement (opérations courantes visant au bon fonctionnement de la collectivité : ressources humaines, informatique...) et celles d'investissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - COMPTES ADMINISTRATIFS



9,27 M€

de recettes de
fonctionnement



8,92 M€

de dépenses de
fonctionnement



+ 351 665€
d'excédent
à reporter



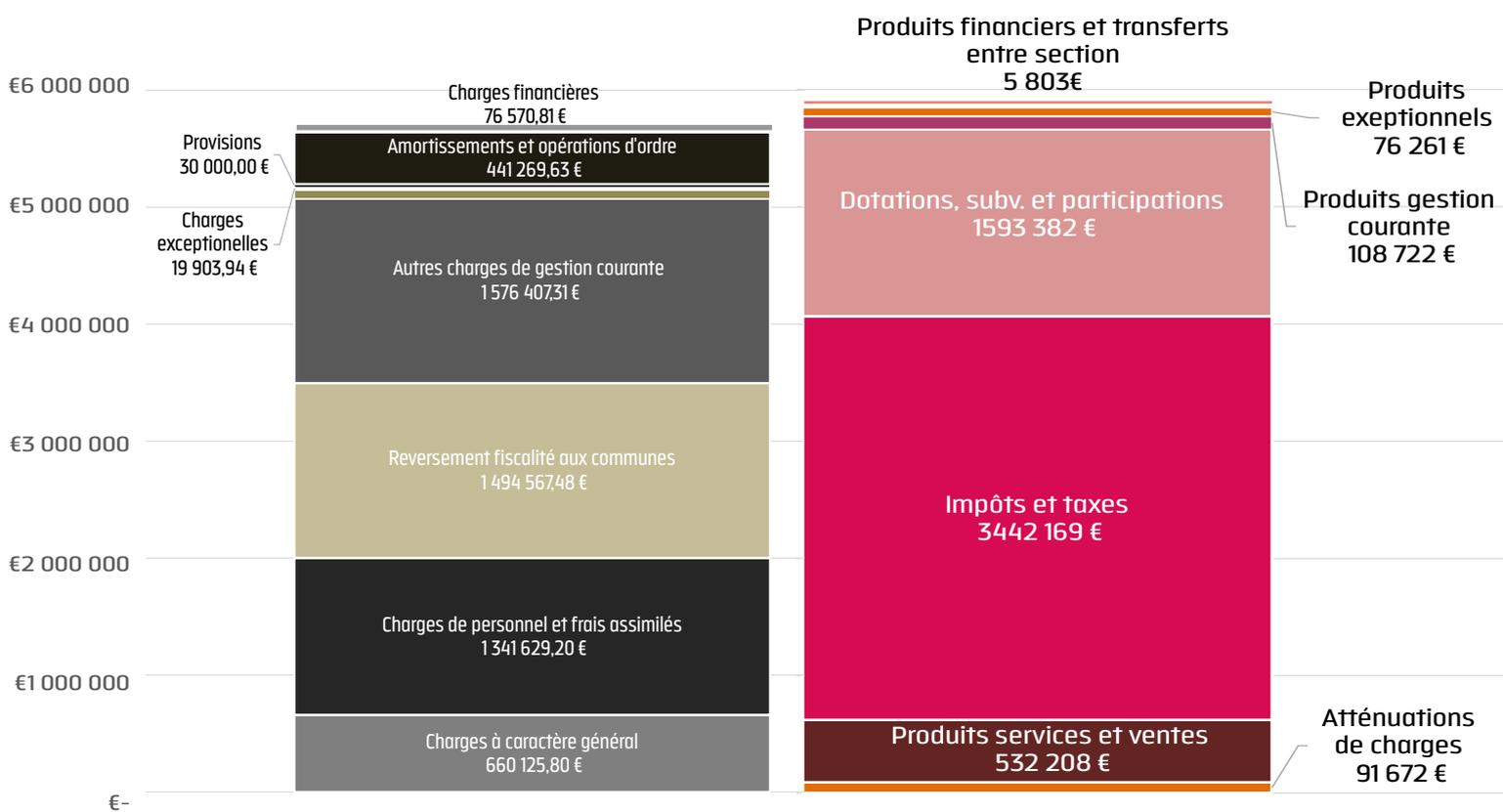
FINANCES

de la Communauté de Communes

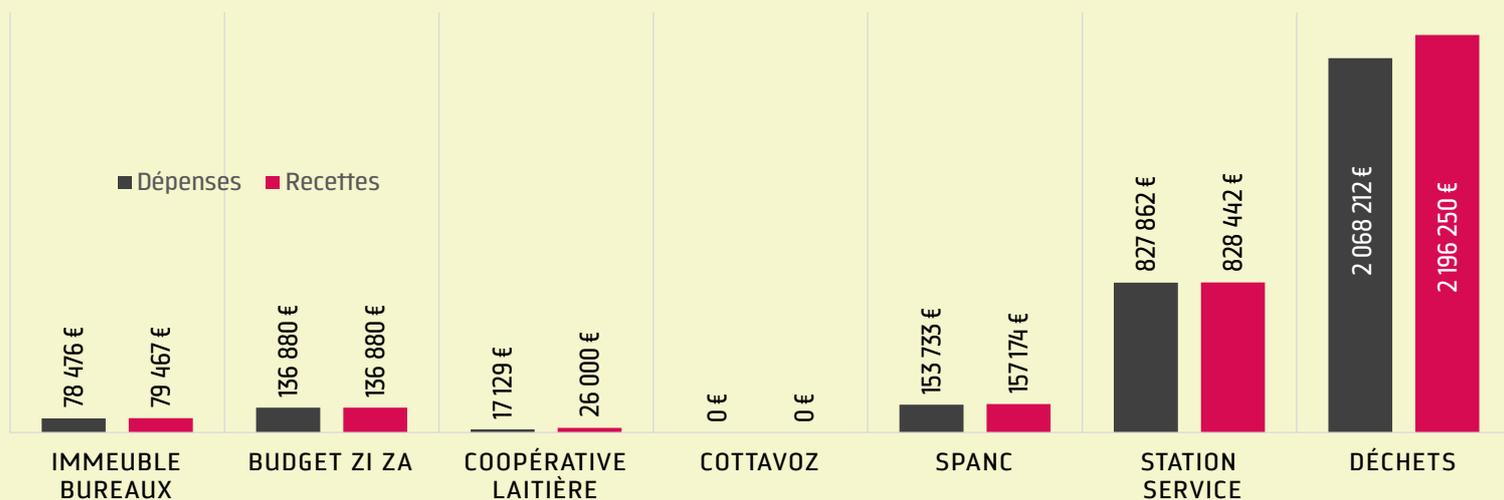
BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES = 5 640 474,17 €

RECETTES = 5 850 217,51 €



BUDGETS ANNEXES



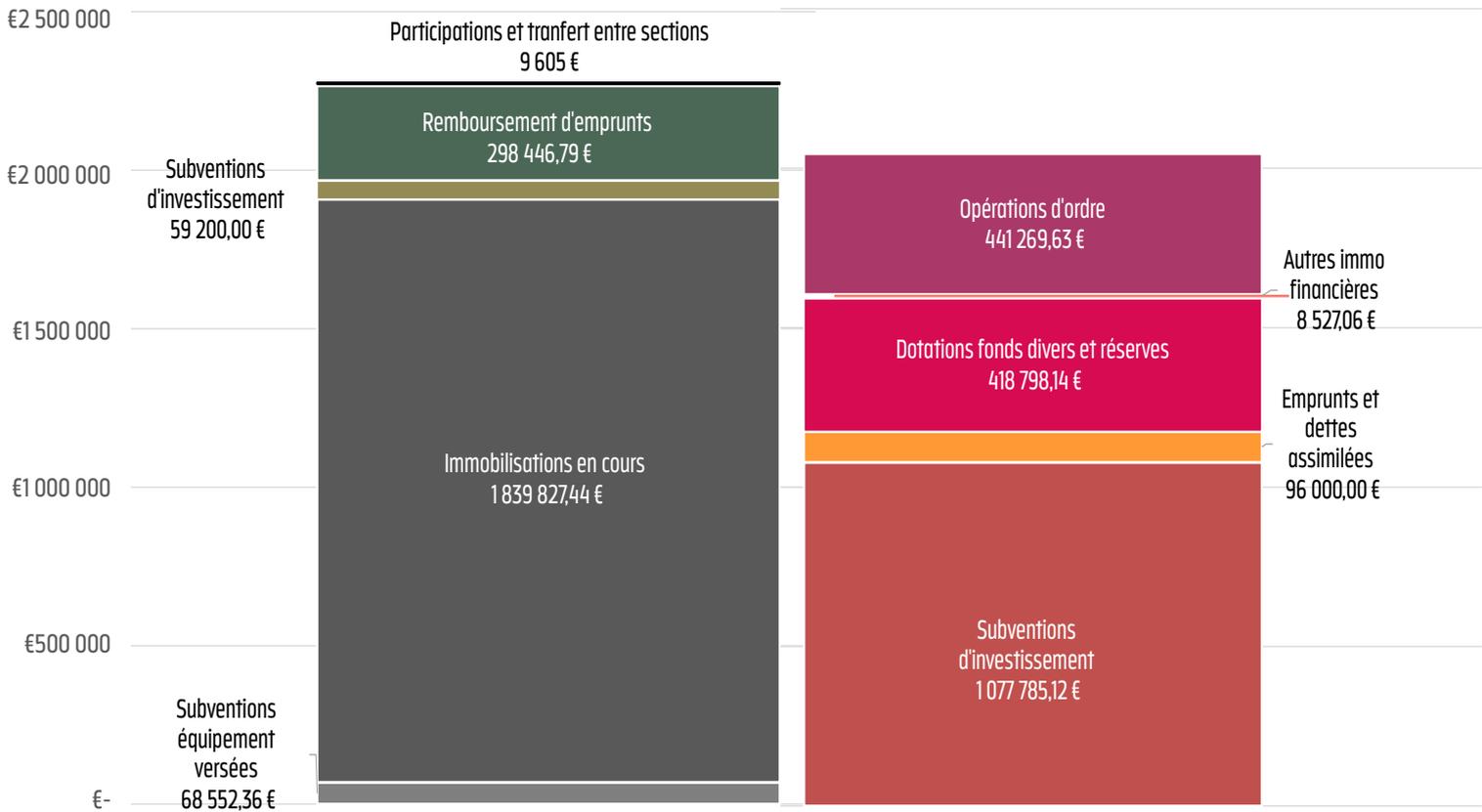
BUDGET D'INVESTISSEMENT - COMPTES ADMINISTRATIFS

Les opérations du budget d'investissement entraînent la modification de la valeur du patrimoine de la collectivité : travaux, construction de bâtiments et du remboursement des emprunts.

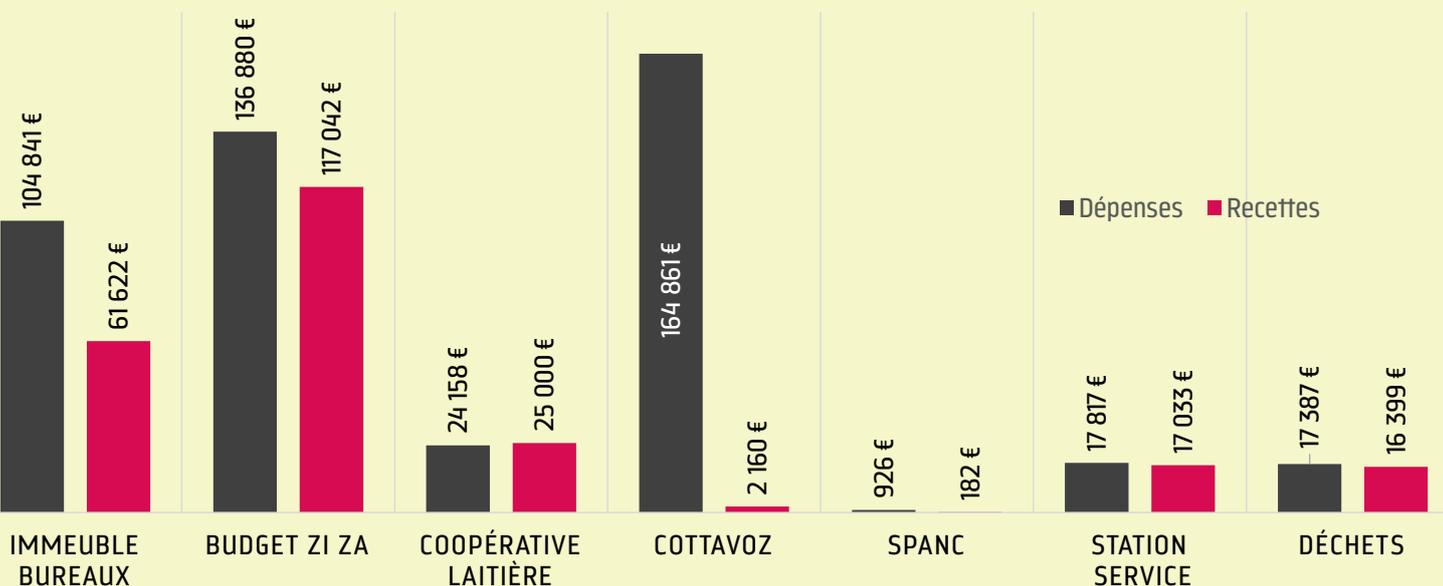
BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES = 2 275 631,59 €

RECETTES = 2 045 079,95 €



BUDGETS ANNEXES





STATION SERVICE INTERCOMMUNALE

59

transactions bancaires
par jour

24

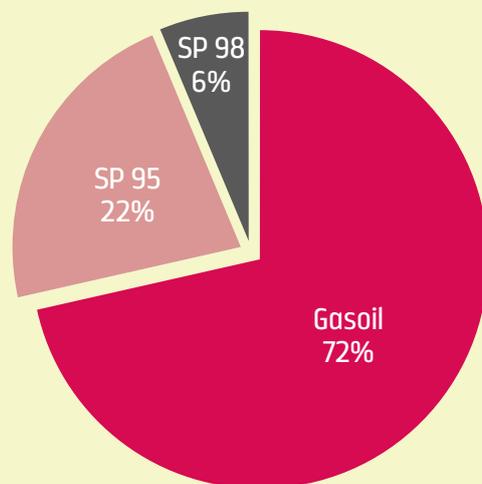
commandes de
carburant effectuées

654 800 L

de carburant écoulés,
(1794 litres/ jour)

SYNTHÈSE DES VENTES DE CARBURANT

Carburants	Litres vendus
Gasoil	467 924,64 L (72%)
SP 95	145 500,59 L (22%)
SP 98	41 374,42 L (6%)
TOTAL	654 799, 65 L



Depuis l'ouverture de la station-service, le 17 janvier 2012, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a créé, 90 comptes professionnels avec des cartes pro et 66 cartes prépayées.

Cartes bancaires	Comptes clients pro	Cartes prépayées	TOTAL
745 103,65 €	223 964,26 €	11 137,56 €	980 205,47 €
76,02%	22,85%	1,14%	100%



118

assistantes
maternelles
agrées



36

enfants accueillis
au bébébus



3

malles pédagogiques
Handicap mises à
disposition



ENFANCE JEUNESSE

Coordination, RAM et Bébébus

COMPÉTENCE ENFANCE JEUNESSE

• MISSIONS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Selon les services, cette compétence est exercée en direct par la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse ou non. Le service de Relais Assistants Maternels est assuré en direct, de même que le service de halte-garderie itinérante Bébébus. Pour assurer la mise en œuvre des missions définies lors de sa prise de compétences, la Communauté de Communes s'est dotée d'une coordination Enfance- Interface Jeunesse, équivalent à 1 ETP.

• MISSIONS DES ASSOCIATIONS

Les modes d'accueils collectifs de la petite enfance (crèches) sont associatives et bénéficient de financements annuels de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

D'autres services tels que les Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP) ou les Accueils de Loisirs (ALSH) intercommunaux sont également organisés par des associations, bénéficiant de financements pour se faire.

Il en est de même pour les missions en direction de la jeunesse du territoire, assurés par les associations de prévention et d'animation : missions de préventions et d'information jeunesse, mise en œuvre des accueils de loisirs intercommunaux et accueils jeunes, actions d'animation jeunesse...



• POSTE DE RENFORT AUX ÉQUIPES

Ce poste créé en 2017 a pour objectif d'étoffer les équipes de professionnels des Etablissements d'Accueil de jeunes enfants (EAJE), lorsque des enfants handicapés ou présentant des besoins spécifiques sont accueillis. Cela a permis l'élaboration de 4 temps de formation traitant de différents thèmes liés à l'accueil du handicap en milieu ordinaire.

ACCUEILLIR LE HANDICAP : « UNE PLACE POUR CHACUN-E »

OBJETIFS
Accueil des enfants 0-6 ans en situation de handicap et à besoins spécifiques en milieu ordinaire en Coeur de Chartreuse.

LEXIQUE
Différence visuelle, Différence auditive, Troubles du comportement, Allergies, Différence motrice

CONTACT
Service enfance jeunesse de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse
2 ZI CHARTREUSE GUEIES
38360 ENTRE DEUX GUEIES
07.84.34.85.90
soutien-enfance@cc-coeurdechartreuse.fr
www.coeurdechartreuse.fr

ANNUAIRE des PARTICIPANTS et PRESENTS au GROUPE RESEAU
« Une place pour chacun-e »
N° 2
Groupe réseau 2019
« Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et le citoyenneté des personnes en situation de handicap - Loi du 11 février 2005 »

• DÉMARCHÉ TERRITORIALE

Animée par la mission de renfort handicap et avec le soutien du PREHJI (Pôle Ressource Handicap de l'Isère), un **groupe Réseau Handicap a été créé en 2018**, rassemblant : professionnels, habitants, techniciens, institutions, sensibilisés au handicap ou besoins spécifiques, et à l'accueil en milieu ordinaire. A l'issue de six rencontres, un **annuaire des membres engagés** dans cette démarche a été édité, pour information aux familles du territoire.

• MALLES PÉDAGOGIQUES HANDICAP

Dans le cadre du projet Une place pour chacun-e, 3 malles pédagogiques sont mises à dispositions :

- 3 thématiques, différentes : Chartreusens ; Chartrenfance ; Chartreus'crea
- prêtées à titre gracieux, à l'ensemble des crèches - selon disponibilités, aux assistantes maternelles et aux services Alsh qui accueillent les enfants de - 6ans.

Contact : soutien.enfance@cc-coeurdechartreuse.fr

BÉBÉBUS : HALTE GARDERIE ITINÉRANTE

SERVICE ET ÉQUIPE

Le Bébébus est une halte-garderie itinérante qui accueille des enfants de 3 mois à 4 ans, dans les salles communales mises à disposition du service sur les communes de Miribel les Echelles, Saint Christophe sur Guiers et Saint Pierre d'Entremont (73).

Il a pour mission :

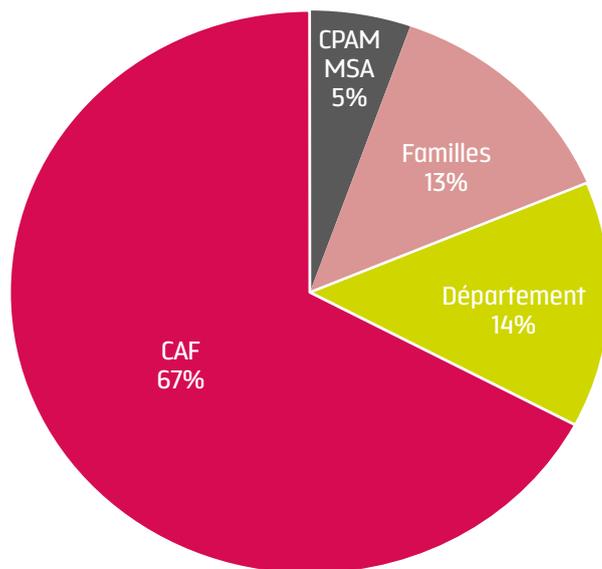
- d'offrir un mode de garde de proximité et de qualité
- de permettre, aux habitants de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, de disposer d'une structure d'accueil occasionnel de la petite enfance.
- de répondre aux besoins de socialisation de l'enfant et de communication avec d'autres enfants du même âge. de permettre l'accueil des enfants en besoins spécifiques (enfants placements familiaux, en situation de handicap, selon contexte d'urgence etc..)

Le service se compose d'une directrice (infirmière), d'une directrice adjointe (auxiliaire de puériculture), de 3 animatrices petite enfance (CAP petite enfance et assistante maternelle et une auxiliaire de puériculture) et du poste en renfort (auxiliaire puériculture).

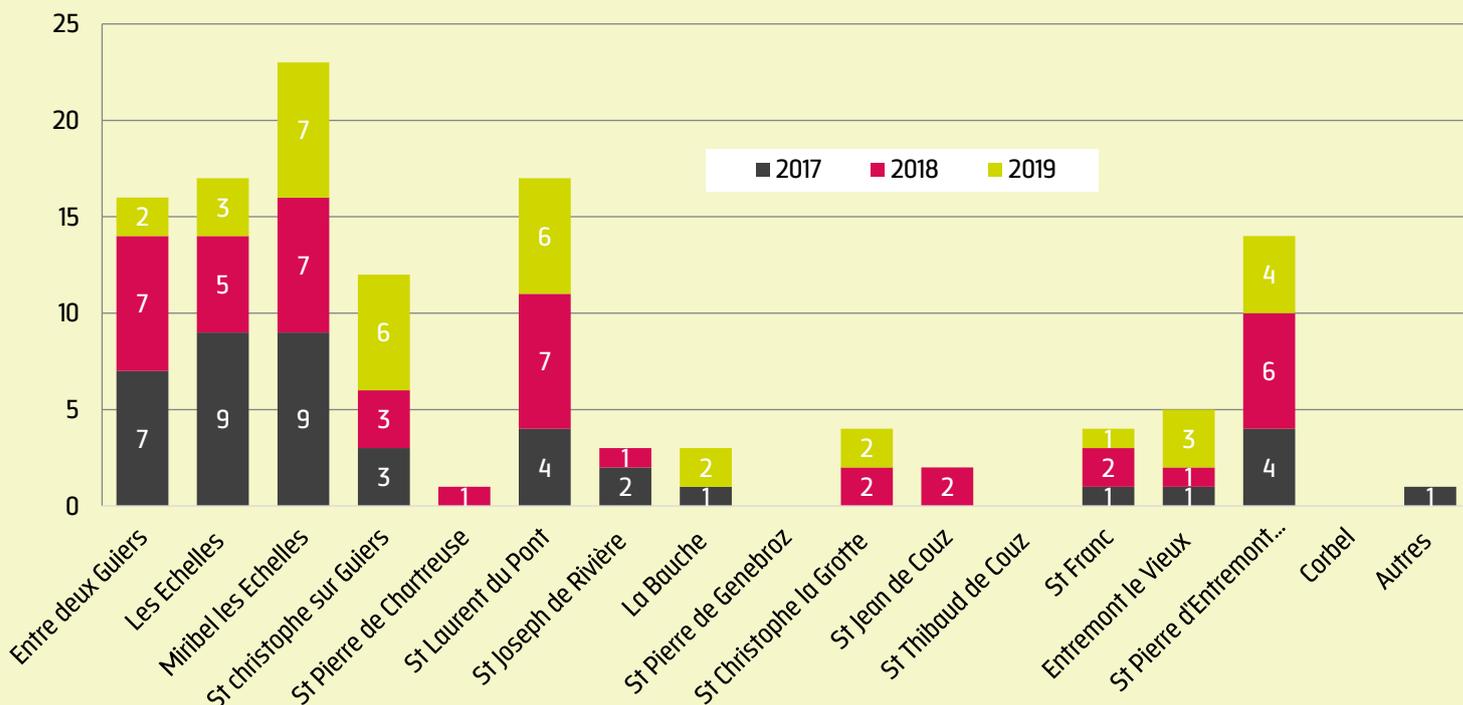
En 2019, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a remplacé le véhicule datant de 2001 : cet investissement est adapté à l'itinérance du service et notamment pour le chargement et déchargement du matériel de puériculture nécessaire à l'équipe.

BUDGET

Le budget 2018 du service s'élève à **149 737€** (dont 90% de masse salariale) dont **103 929€** de recettes composées comme ci-dessous :



ENFANTS ACCUEILLIS PAR COMMUNE DEPUIS 2017



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

En 2019

Le territoire Coeur de Chartreuse, en matière d'effectif, compte au 31 décembre 2019 :

- **118 ASS. MATERNELLES AGRÉÉES**
- **102 ASS. MATERNELLES EN ACTIVITÉ**

soit un taux d'activité de 87%

BUDGET

Le budget 2019 du service RAM s'élève à **95 361 €** dont 86% représente la masse salariale. Le total des recettes s'élevant à **73 598 €** est réparti comme suit : 95% CAF ; 4% Département de l'Isère ; 1.5 % MSA

SERVICE ET ÉQUIPE

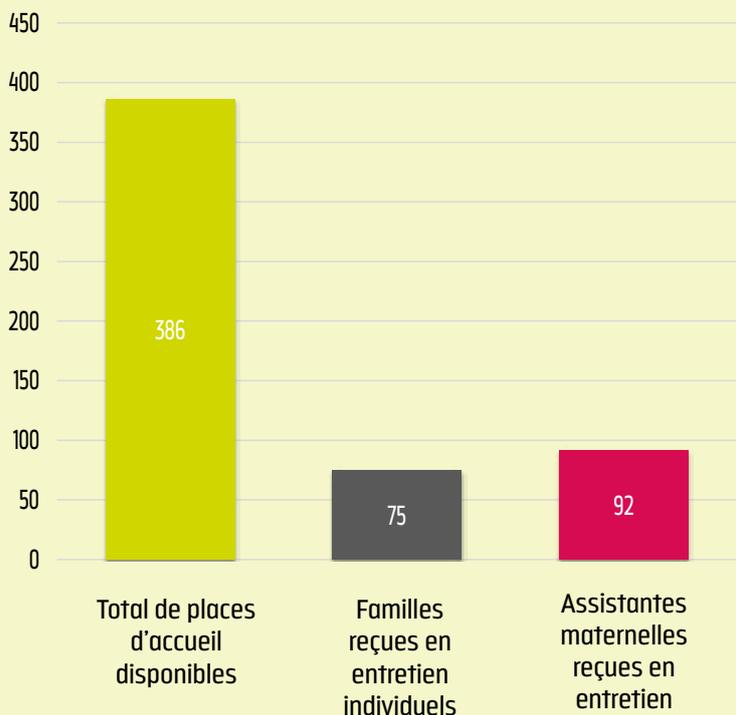
Selon la lettre circulaire de la CNAF et le guide référentiel, le RAM :

- informe les parents sur les modes d'accueil et le droit du travail et relaie auprès des interlocuteurs spécifiques
- informe les assistantes maternelles sur les conditions d'accès et d'exercice du métier, sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre et sur les métiers de la petite enfance.
- offre un cadre de rencontre et d'échanges de pratiques en accueillant les parents, les professionnels, les enfants via des temps collectifs, réunions à thèmes et
- contribue à la professionnalisation des gardes d'enfants à domicile en favorisant le départ en formation continue.

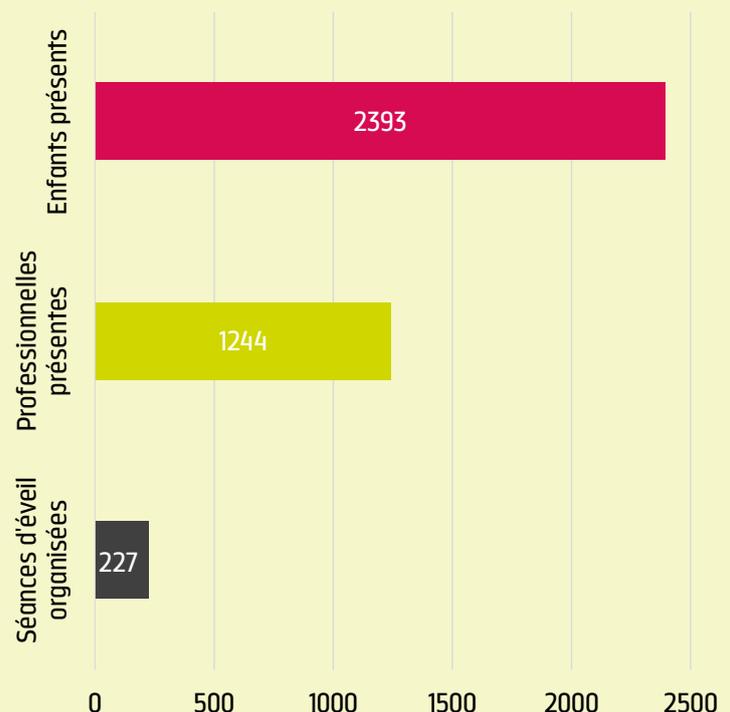
Dans le cadre de l'évolution des missions des RAM, l'**accent est mis en faveur de la professionnalisation** des assistantes maternelles, en les accompagnant en formation continue et en trouvant des solutions pour les parents qui le souhaitent, durant ces périodes de formation.

Le service se compose de 2 animatrices, un psychologue à l'Espace RAM A Petits Pas à Saint-Laurent du Pont et une éducatrice de jeunes enfants pour les Espaces RAM Ma Chouette Nounou et les Oursons de Chartreuse à La Bauche, Saint-Thibaud de Couz et les Entremonts. Le RAM est référent, sur l'ensemble du territoire, pour les assistantes maternelles travaillant à domicile, mais également pour les assistantes ayant créé une Maison d'Assistante Maternelle (MAM) : 6 sur le territoire.

ACTIONS DE COMMUNICATION RÉALISÉES



ATELIERS D'ÉVEIL RÉALISÉS





4 478

emplois
sur le territoire



10 080€

versés au réseau
Initiative Voironnais
Chartreuse



5

TPE aidées en
co-financement
des fonds LEADER



ÉCONOMIE

Gestion des ZI et ZA

ÉVÈNEMENTS

• TERRITOIRE D'INDUSTRIE



Le Cœur de Chartreuse, un territoire à tradition industrielle reconnue et labellisée

Territoires d'industrie est un dispositif lancé en 2018 par l'État dans le cadre d'un plan gouvernemental de redynamisation de l'industrie dans les territoires qui a pour objet de cibler l'intervention de l'État en matière de soutien à l'industrie sur des territoires ruraux ou périurbains ayant une tradition industrielle à maintenir.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse fait partie du TERRITOIRE D'INDUSTRIE LA TOUR DU PIN – GRESIVAUDAN, au côté de 5 autres intercommunalités, identifié comme l'un des 18 Territoires d'industrie de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Avec plus de 21 000 emplois, l'industrie représente une moyenne de 29 % des emplois salariés privés de ce territoire.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse le compose est associée avec les industriels dans la gouvernance de ce dispositif qui a identifié 4 axes relevant des principales problématiques de l'industrie : Recruter, Innover, Attirer, Simplifier. En Chartreuse, ce dispositif va permettre d'accompagner les industriels dans leurs principales problématiques à savoir le recrutement et la formation, l'innovation et la simplification des démarches pour les industries mais aussi la filière bois.

A venir : la signature de la convention le 29/01/2020

• VISITE D'ENTREPRISES

En 2019, les membres de la commission économie ont visité **Mariage à Soie**, basée aux Echelles, accompagnés du Club des Entrepreneurs en Chartreuse et des élus de la commune des Echelles.



SOUTIEN AUX ENTREPRISES

• RÉSEAU INITIATIVE FRANCE

20 porteurs de projets reçus et accompagnés pour de la création/reprise d'entreprise, développement ou besoin immobilier.

Soutien au Réseau Initiative France qui octroie des prêts à taux 0% pour les créateurs d'entreprises et des prêts développement pour les entreprises de moins de 5 ans.

- En 2019, **10 080€** versé par an au réseau Initiative Pays Voironnais
- **1 277€** versé par an à ALIZE SAVOIE qui réalise de l'appui en compétence et des avances remboursable à taux 0% pour les TPE de production.

• SUBVENTIONS AUX TPE

En 2019, **5 TPE subventionnées***, en co-financement des fonds européens Leader Chartreuse : Garantec, GT Menuiserie, Institut Laurie Magnien, Les Filets Do, Abritrium.

Montant total : **7 523€** permettant aux entreprises de lever 30 093€ de fond Leader Parc de Chartreuse pour un investissement total de 126 390€

5 commerçants accompagnés pour leur demande de subvention Région/Leader : Ma Pause beauté, Boulangerie Entremont le vieux, L'Escabeau, Le Bonnet d'âne, Papilles et Papotes.

* Ces subventions sont ajustées en fonction des investissements réellement réalisés par les entreprises.

POUR EN SAVOIR + :
www.coeurdechartreuse.fr

GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse gère **6 zones d'activité économiques** :

ZI CHARTREUSE GUIERS

Vente de parties de parcelles à la SCI les Bauches et la SCI Becker pour régularisation.



ZA GRANGE VENIN



ZA LES MAILLETS



ZA LA FRAIDIÈRE



ZA LE PETIT CHENEVEY



ZA CHAMP PERROUD

- 1 terrain de 2 059 m² vendu à la SCI JOAL pour installer du commerce en RDC, et des activités tertiaires en étage.
- Travaux de finition des espaces verts réalisés sur la ZAC de Champ Perroud



SALON TERRITOIRE CHARTREUSE



• UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE

En 2019, la Chartreuse a accueilli le 1er Salon de territoire imaginé par Déplacer les montagnes, PME spécialiste de l'événementiel montagne depuis plus de 10 ans, en lien avec les collectivités.

Le concept de salon territorial a pour objectif d'être construit pour et avec un territoire et vise à promouvoir les acteurs économiques et savoir-faire locaux afin de contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

La spécificité de ce Salon est son approche partenariale basée sur les propositions des acteurs locaux (privés et publics), multi-sectoriel et multi-cibles.

C'est cette spécificité qui fait la richesse de l'événement. La 1^{ère} édition a eu lieu les **23, 24 et 25 mai 2019**. Elle a réuni **92 exposants sur 62 stands** (1 000 m² d'exposition) installés entre la salle du Revol et les extérieurs.

Les exposants étaient répartis en quatre zones thématiques :

- Filière Bois et Eco-Habitat
- Patrimoine culinaire et Saveurs
- Industries locales et Artisanat
- Culture sport et Tourisme

La salle du Revol regroupait les stands institutionnels et partenaires, un espace de conférence et des espaces d'ateliers.



• VISITEURS

La journée du Jeudi 23 mai a accueilli 263 élèves venant des collèges du Cœur de Chartreuse (4^{ème} de St Bruno à Entre Deux Guiers, 4^{ème} du Grand Som à St-Laurent-du-Pont, 5^{ème} de Béatrice de Savoie à Les Echelles) du Lycée des Métiers Nivolet-La Ravoire (CAP 1^{ère} et 2^{ème} année Constructeur Bois, Bac Pro 1^{ère} et 2^{ème} Menuiserie agencement) et le Lycée horticole de St Ismier avec un objectif de promotion et connaissance des filières et métiers de Chartreuse. Était également ciblé, les jeunes, demandeurs d'emplois, personne en reconversion professionnelle... avec un espace recrutement dédié

Le vendredi a permis de nombreux temps d'échanges notamment lors de **tables rondes et conférences organisées** en lien avec le Parc de Chartreuse et les chefs d'entreprises :

- RSE et transition écologique des entreprises
- Diversification touristique des stations de Chartreuse

Sur 3 jours, a été comptabilisé 2070 visiteurs (hors exposants et intervenants) – Ces chiffres ont été obtenus après pondération des relevés de passage des compteurs installés aux deux entrées du salon.



• DEUXIÈME ÉDITION PRÉVUE

Depuis septembre 2019, le travail pour la 2^{ème} édition est engagé et les élus communautaires ont validé le fait que la Communauté de Communes soit co-organisateur du Salon.

Elle devrait avoir lieu du 15 au 17 mai 2020 (Annulée et reportée à 2021 pour cause de COVID-19)



40

installations
réalisées



39 000€

d'aides reçues par
l'Agence de l'Eau



400

contrôles des
ouvrages
(+ 15%)



ASSAINISSEMENT

Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le service assainissement non collectif est géré au niveau intercommunal en régie sur les 17 communes et dispose des compétences suivantes : le contrôle des installations et la réhabilitation des installations (soutenance des dossiers auprès de l'Agence de l'Eau et des Conseils Départementaux de l'Isère et de la Savoie). Concernant l'assainissement collectif ce sont les communes qui gèrent ce service en direct avec les usagers ou l'ont délégué à des syndicats comme : la SAUR, le syndicat du Thiers et le SIAE...

TERRITOIRE ET POPULATION DÉSERVIS

Le territoire s'étend donc aux 17 communes membres de l'intercommunalité, il existe un zonage de l'assainissement non collectif validé 29 janvier 2015 au niveau intercommunal et le règlement de service du SPANC a été délibéré le 22 décembre 2015.

Est ici considérée comme un usager du SPANC toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 5 698 habitants, pour un nombre total de 16 943 habitants résidents sur le territoire du service.



INDICE DE MISE EN OEUVRE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de **100**.

• TABLEAU DE CALCUL DE L'INDICE

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30

Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	0
TOTAL	100

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

TARIFICATION AUX USAGERS

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables* au 1^{er} janvier 2019 sont les suivants :

Compétences obligatoires du service

Tarif du contrôle des installations neuves	240€
Tarif du contrôle des installations existantes	120€
Tarif du contrôle des installations existantes dans le cadre d'une vente	150€

Compétences facultatives du service

Opération d'entretien	A la charge des usagers
Opération de vidange (y-compris traitement)	A la charge des usagers

* Délibération du 4 décembre 2014 (et effective à compter du 1^{er} janvier 2015) fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice du contrôle des installations neuves et existantes.



FINANCEMENT DU SERVICE ET CONTRÔLES

DÉPENSES ET RECETTES

Les dépenses réalisées sont de **153 733€** dont **110 601€** affecté au versement de subventions auprès des usagers. L'agence de l'eau a versé **39 000€**, le conseil départemental de l'Isère : **55 601€** et de la Savoie : **16 000€**. Le montant des recettes réalisées en 2019 sont de **157 174€** permettant un excédent de l'exercice de **3 441€** et un excédent de résultat de **43 486€**.

INVESTISSEMENTS

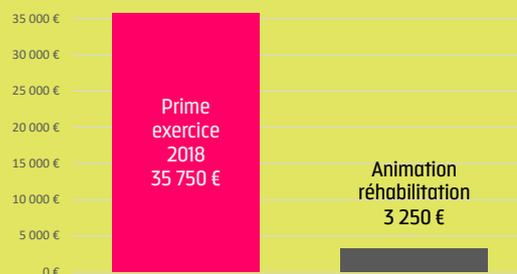
Le changement de l'unité centrale de l'ordinateur du service a été réalisé en fin d'exercice de l'année 2019 pour un montant de **800€**

Au cours de l'année 2020, le SPANC envisage l'achat d'une caméra afin d'approfondir les investigations sur le terrain.

SUBVENTIONS

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a versé la somme de **39 000€** au cours de l'année 2019 réparti de la manière suivante :

- **35 750€** est la somme versée par l'agence de l'eau pour les divers contrôles du SPANC réalisés en 2018
- **3 250€** correspond à la subvention d'animation de 13 dossiers (fois 250€) pour l'aide à la réhabilitation



CONTRÔLES EFFECTUÉS

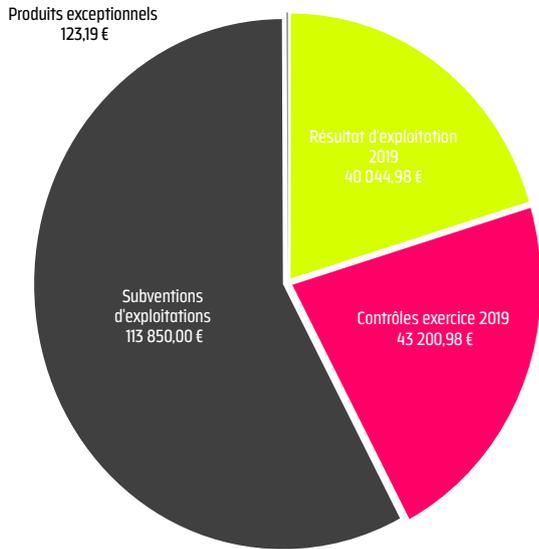
Sur l'exercice de l'année 2019, le nombre de contrôle de tous types est de **400** répartis de la manière suivante :

Nature des contrôles

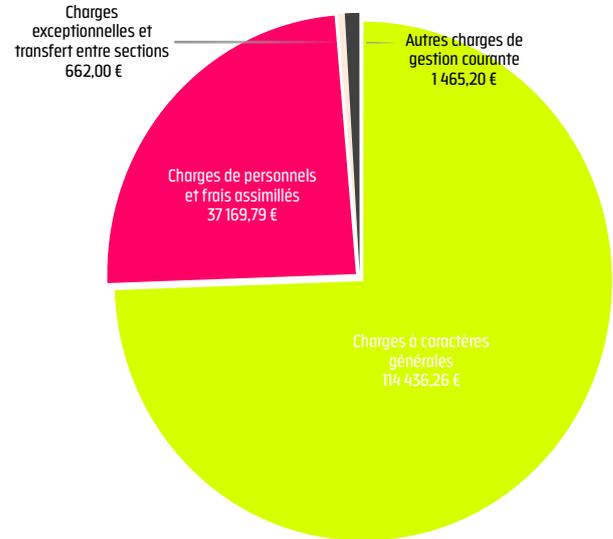
Du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif	247
Du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif pour une vente	45
De conception et d'implantation des ouvrages d'assainissement non collectif	60
De bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif	48
Évolution 2018-2019	15%
TOTAL	400

RÉPARTITION DU BUDGET DU SERVICE

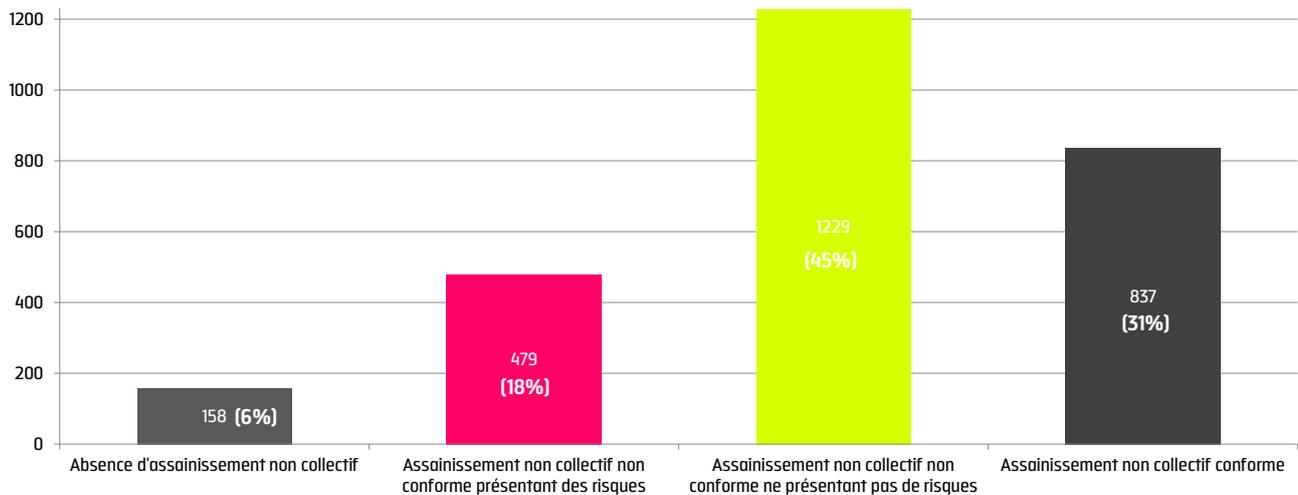
RECETTES



DÉPENSES

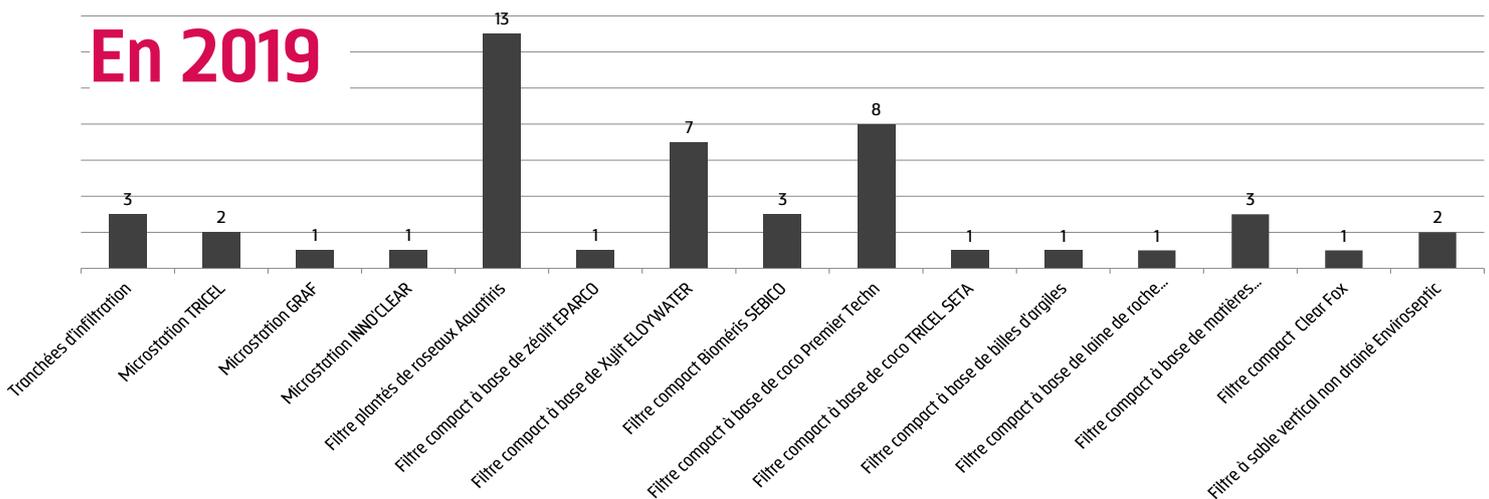


CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS



NATURE DES INSTALLATIONS RÉALISÉES

En 2019





4 035

tonnes d'ordures
ménagères
(- 3 %)



1 070

bacs de
regroupement



88

points de tri
en libre accès



DÉCHETS

et prévention

La Communauté de Communes gère la collecte et le traitement des déchets des 17 communes du territoire. Elle se charge également des 2 déchèteries : une à Entre deux Guiers et l'autre à Saint Pierre d'Entremont mais assure également des actions de prévention et des formations pour petits et grands afin de diminuer la production de déchets et améliorer le recyclage.

ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

En 2019,
ont été collectées ...



4 035 tonnes
d'ordures
ménagères

- 3 %



208 tonnes
d'emballages
(cartons, plastiques...)

+ 8,6 %



258,5 tonnes
de papiers

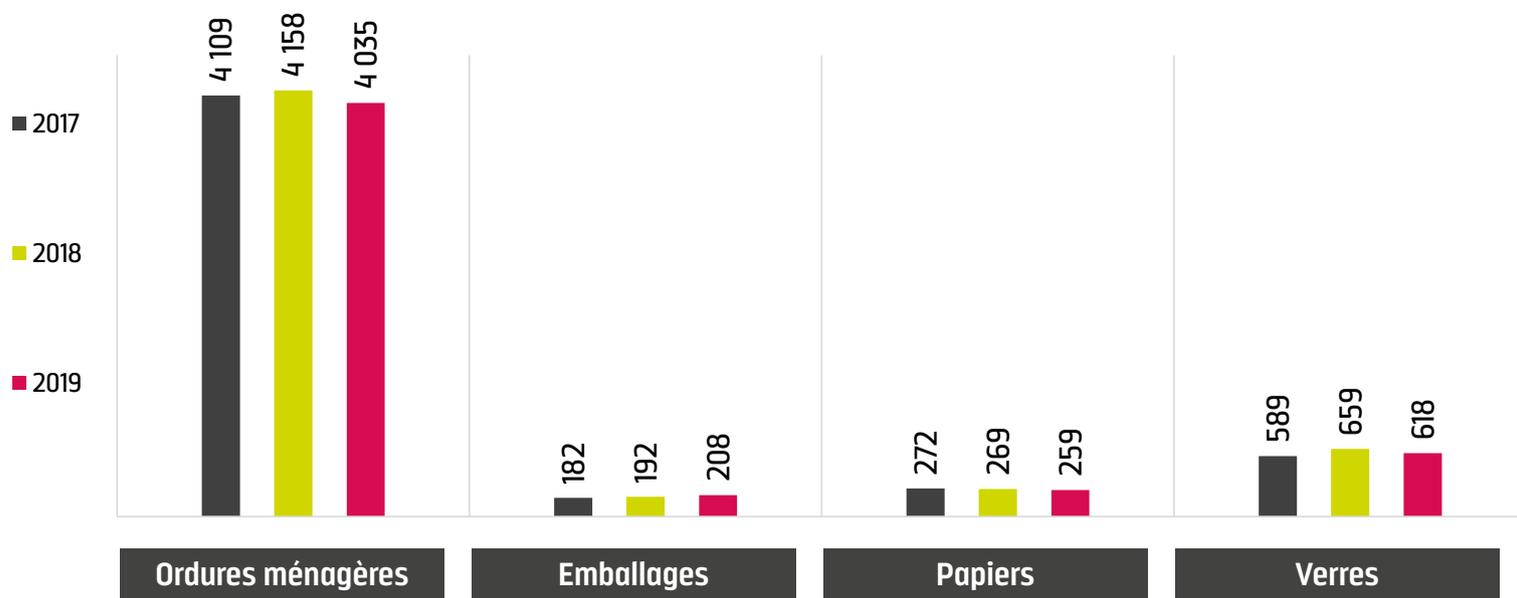
- 3,8 %



618 tonnes
de verre

- 6,2 %

ÉVOLUTION DES TONNAGES



DÉCHÈTERIES

• VISITEURS

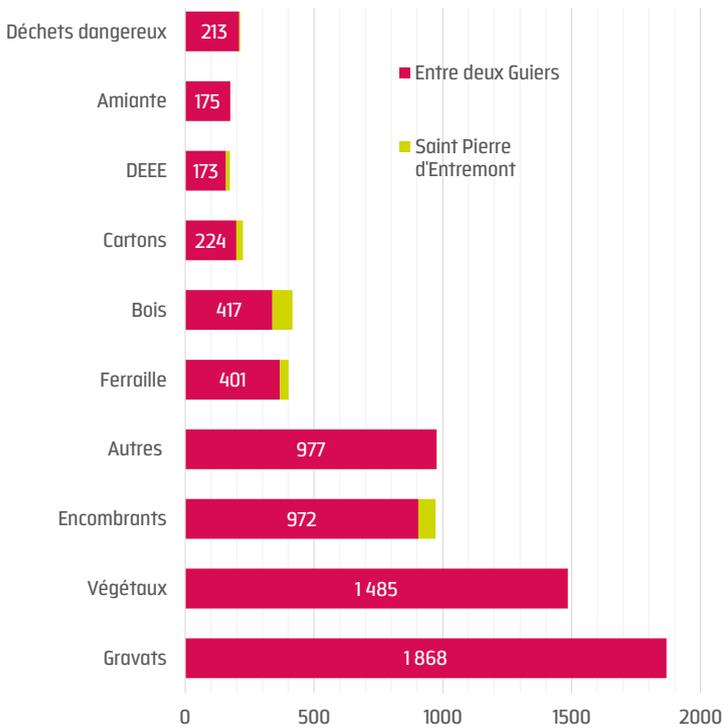
Sur l'année 2019, le nombre de visiteurs (particuliers + professionnels) en déchèterie s'élève à : **47 942** pour le site d'Entre deux Guiers et **2 774** pour le site de Saint Pierre d'Entremont.

• TONNAGES

	2018	2019	Evolution
Entre deux Guiers	6 241 T	6 506 T	+ 4,3 %
Saint Pierre d'Entremont	211 T	224 T	+ 6 %

Entre 2018 et 2019, il a été constaté une forte hausse des apports de pneumatiques (+ 31 %) et du bois brut/bois de palette (+ 18 %).

Au total, les tonnages apportés en déchèterie d'Entre-deux-Guiers ont augmenté de plus de 4,3 % et de 6 % pour la déchèterie de Saint Pierre d'Entremont.



REDEVANCE SPÉCIALE

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale* pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Au-delà de **1320 L par semaine**, ou dès le 1^{er} litre pour les établissements non assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), leurs producteurs (communes, campings, collèges, monastère, centres de vacances, maisons de retraites, établissements privés, etc.), signent une convention avec la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse afin de **s'acquitter de cette redevance ou font appel à un prestataire privé**.

En 2019, outre les communes membres de la Communauté de Communes, **14 établissements étaient assujettis à la redevance spéciale**.

* Délibération prise par le Conseil communautaire pour la mise en oeuvre de cette redevance le 15 décembre 2016.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE
Pôle Territoire - 21 Chartreuse-Guiers - 38880 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 25
Votants : 33

C'est au sein de la séance, le quinze décembre à 19 heures,
le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Denis SEGUIN, a délibéré sur la proposition de mise en oeuvre de la redevance spéciale sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEGUIN.

Date de la convocation : 8 décembre 2016

Présents : les délégués élus, non délégués élus.

Résultat du vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : TARIFS REDEVANCE SPECIALE 2017

Présents : Denis SEGUIN, Roger CHAVATTE (Chartreuse-Guiers) ; Denis SEGUIN, Christian COLLIARD, Pierre SAFFREY (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLAROT (Entre-deux-Guiers) ; Roger VILLON, Alain LECHECQ (La Rochette) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Elisabeth SALVAGNON, Gilles PERIER MUZZI (Montbel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURCO (Saint-Christophe la Grosserie) ; Nicolas VERARD, Gérard D'ALLAIN (Saint-Christophe sur Savaris) ; François LE GOURC (Saint-Jean de Coust) ; Patrick FAUCON, Martine MACHON (Saint-Joseph de Bédry) ; Jean-Louis MONNIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOULIARAT, Cécile MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Louis ROCCHINO, Brigitte BERNADES (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Jean-Paul PETIT, (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Coust) ; Jacques RICHET (Saint-Pierre de Genevrières)

POURVIS : JURY NET à Jean-Paul CLAROT, Cécile VIAL à Myriam CATTANEO, Williams DUFOUR à Gilles PERIER MUZZI, Nathalie HENNER à Cécile MOREL, Céline BURLET à Jean-Louis MONNIN, Christian LORISON à François LE GOURC, Frédéric CALVAIRE à Jean-Paul PETIT

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse en matière de déchets,

CONSIDERANT l'instauration de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire de la CCCC à compter du 1er janvier 2016, il convient d'en voter chaque année avant le 31 décembre les tarifs de l'année suivante.

CONSIDERANT qu'au vu des coûts du service et notamment de la hausse du coût de collecte des ordures ménagères, la commission déchets réunie le 15 novembre dernier propose au conseil communautaire d'augmenter les tarifs par rapport à 2016, soit 58 € pour la part fixe et 0,027 €/l pour la part variable.

En fonction des cas (établissements soumis ou non à la TEOM), les formules suivantes sont appliquées :

- établissements soumis à la TEOM :
RS = 58 €/an + ((nb de litres x fréquence - 1 320 L) x 0,027 €/l x nb de semaines d'activité/an)
- établissements non soumis à la TEOM :
RS = 58 €/an + ((nb de litres x fréquence) x 0,027 €/l x nb de semaines d'activité/an)

Il est rappelé que l'ensemble des établissements signataires de la convention de redevance spéciale reste libre de maintenir le service proposé par la CCCC ou de contractualiser avec une société privée pour cette prestation.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

➤ **VALIDE** les tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2017.

Le Président,
* CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ou pour au siège de la collectivité
* INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et en son domicile.
Four extrait certifié conforme et authentique.

Publié, certifié et transmis en Préfecture
le 16 décembre 2016.

26 DEC. 2016

Signature et sceau de Denis SEGUIN

TEXTILES

• TONNAGES

	2018	2019	Evolution
Collecte de textiles	62 T	53,47 T	- 15,7 %

La quantité de textiles collectés en 2019, dans les **13 conteneurs Tri-Vallées** et **4 conteneurs Le Relais** sur le territoire a diminué de 15,7% par rapport à 2018. Un maillage de points de collecte cohérent et dense ainsi qu'une communication régulière ont permis depuis plusieurs années de renforcer le geste de tri sur ce flux, améliorant nettement les performances par habitant.

BIO DÉCHETS

COMPOSTAGE - LOMBRICOMPOSTAGE

- 145 composteurs bois et 7 lombricomposteurs mis à disposition en 2019
- 4 sites de compostage partagé : Résidence Chartreuse à Saint-Pierre-de-Chartreuse, Jardins partagés à Les Echelles et Le Château à La Bauche et à la gendarmerie de St Laurent du Pont
- 8 sites de compostage autonome : à la CC Cœur de Chartreuse, dans les collèges de St-Bruno à Entre-deux-Guiers et Le Grand Som à St-Laurent-du-Pont et dans les écoles primaires de : St-Joseph-de-Rivière, St-Thibaud-de-Couz, St-Pierre-d'Entremont, St Pierre de Chartreuse et Miribel-les-Echelles
- Animation d'un réseau de 10 guides composteurs actifs dont 5 maîtres composteurs
- Visite du centre écologique Terre Vivante à Mens

BROYAGE

Subventionnement à l'achat de broyeurs à végétaux aux particuliers du territoire, de 20 à 30 % du prix d'achat (plafonds respectifs de 200 à 300 €) en fonction du nombre de foyers demandeurs

- 10 dossiers déposés représentant 18 foyers =
1 165 € de subventions versés

FORMATIONS

- Mai-juin-octobre : 4 sessions de formation compostage-paillage pour 46 particuliers
- Septembre : 2 sessions de formation en gestion des gros volumes de végétaux pour 14 particuliers
- Octobre : formation Prévention et gestion des déchets verts pour 16 élus et agents des services techniques municipaux
- Novembre : formation guide-composteur pour 7 particuliers



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

ANIMATIONS AUPRÈS DU JEUNE PUBLIC

- Projets pédagogiques en milieu scolaire dans les écoles primaires de St-Pierre-d'Entremont, St-Pierre-de-Chartreuse et Les Echelles : animations en classe et visites du centre de tri et de l'UVETD à Chambéry, de la plateforme de compostage de La Buisse et du jardin d'un guide composteur (4 classes inscrites = 93 élèves sensibilisés au tri sélectif, au compostage et à l'usage des déchèterie)
- Sensibilisation au site de compostage autonome pour 70 élèves de l'école primaire de Miribel-les-Echelles
- Ateliers compostage et gaspillage alimentaire sur le Salon Territoire Chartreuse pour environ 200 collégiens et élèves en bac professionnel
- Ateliers tri, compostage et gaspillage alimentaire au centre de loisirs d'Entre-deux-Guiers pour 70 enfants
- Animations tri et gaspillage alimentaire pour les 75 élèves de 5^{ème} du collège St-Bruno d'Entre-deux-Guiers
- Animation tri pour 7 jeunes du PAJ

COMMUNICATION TOUT PUBLIC

- Alimentation du site internet de la collectivité
- Rédaction d'articles dans les bulletins communaux et intercommunaux
- Mise à disposition des associations de colonnes de tri sur roulettes pour leurs manifestations
- Interview Radio Couleur Chartreuse sur les formations compostage-paillage, les sites de compostage de proximité, ...
- Opération nationale Tous au compost ! : portes ouvertes, visites, cafés-compost, brassages, tamisages, ...
- Stands compostage-paillage aux Marchés aux fleurs des Echelles et de St-Laurent-du-Pont ainsi qu'aux Journées des Plantes au Lac d'Aiguebelette (en partenariat avec le Réseau de guides composteurs du SICTOM du Guiers et la CCLA)
- Spectacle et ateliers dans le cadre des Endimanchés à St-Pierre-de-Chartreuse
- Animation tri, compostage et déchèteries au Monastère de Currière à St-Laurent-du-Pont
- Visite grand public du centre de tri et de l'UVETD à Chambéry
- Présentation déchets lors d'une réunion de l'association Entremonts Environnement





ESPACE NORDIQUE
DES ENTREMONTS
EN CHARTREUSE



+ 43%

de CA pour
l'espace nordique
des Entremonts



98 762€

de chiffre d'affaires
en 2018 pour l'espace
nordique



9 190

véhicules entrant
sur le site du
Cirque de Saint
Même



TOURISME

en Chartreuse

ESPACE NORDIQUE DES ENTREMONTS

SKI NORDIQUE

L'Espace nordique des Entremonts est organisé autour d'un pôle d'équipements et de services regroupant un foyer, une salle hors-sac, un bar-restaurant et un gîte d'étape et de séjour appelé l'Escale du Désert.

Il offre à ses visiteurs **10 pistes de ski de fond**, couvrant tous les niveaux de difficultés, pour un kilométrage de 52 km et **5 itinéraires de raquettes** à neige, eux aussi de difficulté variable. Situé à **1180 m d'altitude** sur un plateau agricole ouvert, il bénéficie d'**une des plus belles vues du massif sur le Mont-Blanc et la Réserve des Hauts de Chartreuse**.

• BILAN SAISON 2018-2019

Lors de la saison 2018-2019, l'Espace nordique a ouvert 63 jours du 14 janvier au 17 mars 2019 (la moyenne des jours d'ouverture des 5 dernières saisons est de 65 jours).

Chiffre d'affaire de la vente des redevances d'accès aux pistes : **65 513 €** soit 5 815 titres vendus correspondant à 10 679 journées skieurs.

Chiffre d'affaire de la location de matériel : **33 248 €**

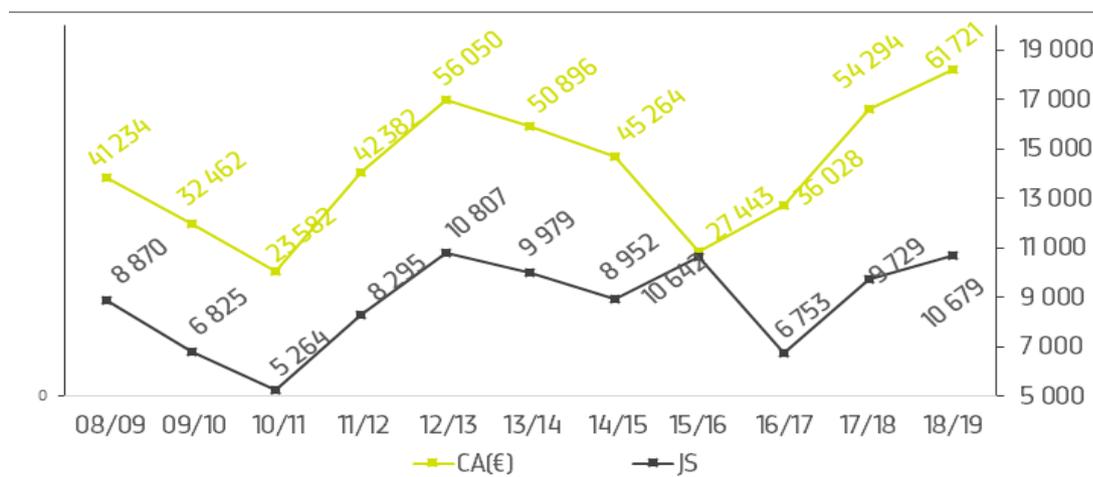
Pour un montant total des recettes d'environ **98 762 €**

Si cette saison se caractérise par un nombre de jours d'ouverture en deçà de la moyenne des 65 jours d'ouverture, le couple neige et soleil présent lors des périodes clés, week-ends et vacances d'hiver, a permis de réaliser le **plus important Chiffre d'Affaire depuis 10 ans**.

ÉVOLUTION DES VENTES DE FORFAITS

En 2019

+ 43% de CA



En plus de l'enneigement et de l'ensoleillement, les travaux de requalification du parking, la modernisation de la signalétique des pistes de ski de fond, l'amélioration du damage, l'équipement en tables de pique-nique,... semblent avoir participé à la promotion du site.

Enfin, on notera que l'outil de vente en ligne, mis en place en partenariat avec Chartreuse Tourisme, constitue un service apprécié des clients de l'Espace nordique puisqu'il représente plus de 30% du Chiffre d'Affaire des redevances et plus de 20% du Chiffre d'Affaire total.

RAQUETTES À NEIGE

Le personnel intercommunal assure le balisage et le débaisage des 95 Km d'itinéraires de raquettes à neige du secteur des Entremonts (Granier, Désert, Corbel et Saint-Philibert).

RESTAURANT ET GITE D'ÉTAPE

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est propriétaire du bar-restaurant et du gîte de l'Escale du Désert. Elle a confié l'exploitation de ces deux bâtiments à un délégataire via une délégation de service public. A ce titre, pour l'année 2019, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a perçu une redevance de 14 000 €

Les preneurs sont Mme et M. MARTIN & M. JEANSELME.

CIRQUE DE SAINT MÊME

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse assure la gestion de la fréquentation du cirque de Saint Môme.

Pour ce faire elle régule les flux de véhicules par une gestion manuelle des places de parking. Une convention est également passée avec l'Office National de Forêts dans un but de surveillance et d'intervention en vue de faire respecter les arrêtés municipaux.

Afin de compenser les coûts de fonctionnement du dispositif, un péage a été instauré.

TARIFS

Véhicules 2 roues immatriculés : 2€ - voitures : 3,5€ - bus : 15€

OUVERTURE DU PÉAGE

Tous les dimanches et jours fériés du 28 avril au 10 juin 2019

Le vendredi 31 mai 2019

Tous les samedis et dimanches du 1 juin au 07 juillet 2019

Tous les jours, du 14 juillet au 19 août 2019

Les samedis et dimanches 26 août au 29 septembre 2019.

Horaires : 9h-17h

Nombre potentiel de jours d'ouverture du péage : **71** (65 jrs en 2018)

Nombre de jours d'ouverture réelle : **56** (54 jrs en 2018)

Après un début de printemps pluvieux, les pics de chaleur estivaux ont **dopé la fréquentation du Cirque de plus de 25%** par rapport à la saison dernière. Cette hausse de la fréquentation induit des contraintes d'exploitation pour les acteurs économiques intervenant dans et à proximité immédiate du Cirque. En partenariat avec les services du Parc naturel régional de Chartreuse, un travail est en cours afin de trouver collectivement des solutions à ces contraintes.

ORGANISATION

Organisation fréquentation basse: 1 agent à la barrière – 1 agent sur les parkings.

Organisation fréquentation haute: 1 agent à la barrière – 2 agents sur les parkings pour le contrôle des titres et le suivi des places disponibles avec le possible glissement d'1 agent au bourg pour réguler la circulation en cas de saturation des parkings.

SNACK - BAR LA CASCADE

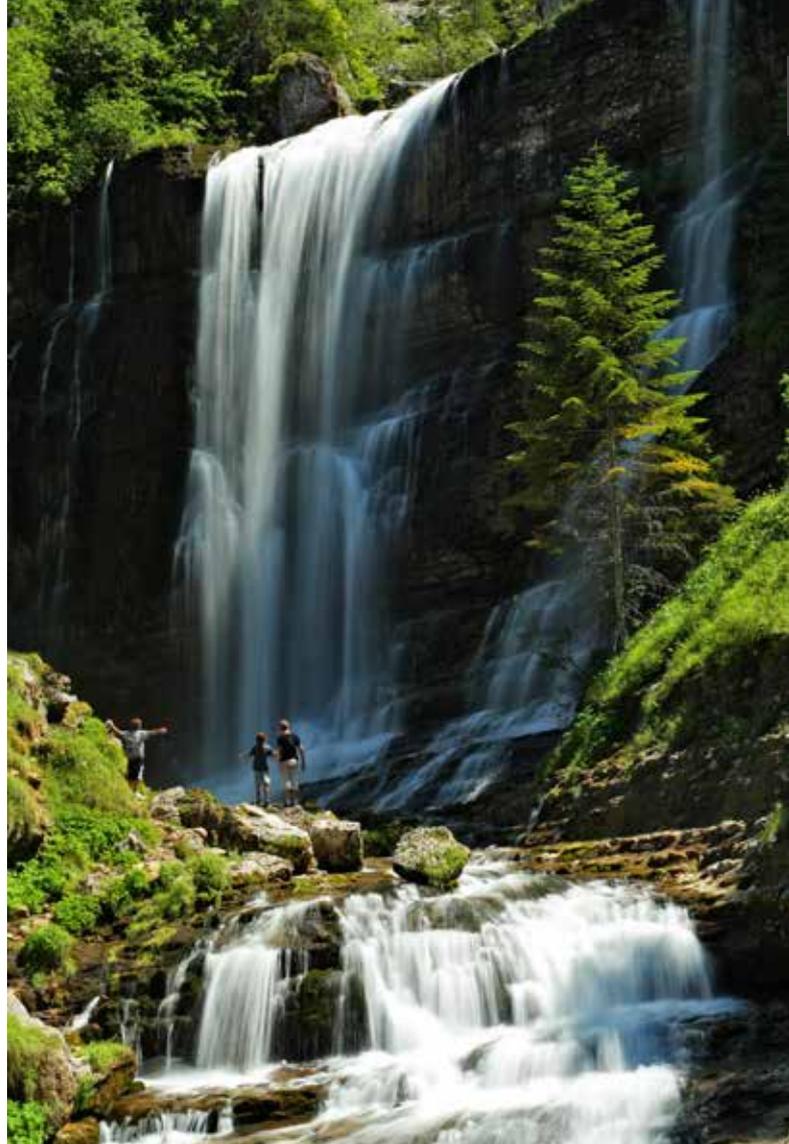
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La Communauté de communes est propriétaire du bâtiment multiservices (sanitaires, buvette, boutique) implanté dans le cirque de Saint Môme.

Ce bâtiment est géré par une convention d'occupation précaire du domaine public qui fixe les obligations du preneur et de la Communauté de communes. Cette convention a été signée pour une durée de 3 ans et s'achèvera le 31 octobre 2020.

Le Preneur est Mme FIOL.

La redevance perçue en 2019 est de **3 300€**.



FRÉQUENTATION DU PARKING

9 190



309



17



40 646

CA

Par rapport à 2018, la saison 2019 enregistre une hausse au niveau du chiffre d'affaires.

SENTIERS PDIPR

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est chargée de l'entretien d'un réseau de sentiers de **544 km, inscrits aux Plans Départementaux, de l'Isère (344 km) et de la Savoie (200 km)**, des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). **820 poteaux et 1644 lames directionnelles**, complétées par une signalétique peinture, assurent la lisibilité de ce réseau auprès des pratiquants de sports de nature.

L'entretien courant de ces sentiers est réalisé par le chantier d'insertion à vocation environnemental PRODEPARE organisé par le Centre Social des Pays du Guiers en partenariat avec l'ONF. Le montant de cet entretien s'élève en 2019 à **19 800 €**. L'entretien des sentiers difficiles d'accès ou les chantiers complexes sont confiés soit aux agents nature du PNR de Chartreuse, par voie de convention, soit à des entreprises spécialisées, sous forme de prestations ponctuelles dont le coût s'élève en 2019 à : **3 255 €**

A l'automne 2019, en prévision de l'organisation, par le Musée de l'Ours des Caverne, de la fête préhistorique, le sentier de la Balme à Colomb, donnant accès au gisement d'ossements d'Ours des cavernes a été réhabilité avec le concours technique et financier du département de la Savoie et de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts de Chartreuse.

Le coût de l'opération s'élève à **27 744 € TTC** pris en charge à 60% par le département de la Savoie, 20% par la Réserve Naturelle Nationale des Hauts de Chartreuse.



CHARTREUSE TOURISME : ADHÉSION ET CONTRIBUTION À LA MARQUE CHARTREUSE

Chartreuse Tourisme est une association loi 1901 créée en 1996 et ayant pour objet de fédérer les offices de tourisme, les représentants des socio-professionnels, le Parc naturel régional de Chartreuse et plus généralement, tous les acteurs et les élus œuvrant à la notoriété et la promotion de la destination Chartreuse.

Pour ce volet promotionnel externe, en cohérence et complémentarité avec les missions et actions menées par l'Office de tourisme Cœur de Chartreuse, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse **adhère à Chartreuse tourisme et contribue à la marque de destination touristique Chartreuse**. Le montant de cette contribution est calculé au prorata du poids touristique du territoire intercommunal, pondéré par le nombre de communes concernées par la destination Chartreuse. Pour la Communauté de communes Cœur de Chartreuse elle s'élève à **22 950,00 €**.

Les autres 6 EPCI concernés par la destination et la marque Chartreuse apportent eux aussi leur contribution à Chartreuse tourisme.

On notera que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse bénéficie, toujours au regard de son poids touristique, de 6 représentants à l'Assemblée générale dont 3 sièges au Conseil d'administration.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

En tant qu'autorité organisatrice du service public touristique sur son territoire, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a institué, à partir des structures touristiques préexistantes (Maison du Tourisme de La Grande Sure - Office de Tourisme Vallée de Chartreuse - Office de Tourisme Vallée des Entremonts - Office de Tourisme de Saint Pierre de Chartreuse), sous forme associative, un office de tourisme communautaire : **l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse**.

Ainsi la Communauté de communes délègue à l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse, les missions régaliennes d'un Office de Tourisme soit : **l'accueil/information, l'animation, la coordination des socio-professionnels et la promotion du territoire** du Cœur de Chartreuse. Pour la mise en œuvre des missions déléguées, la Communauté de communes met à disposition de l'Office de Tourisme des moyens financiers et matériels.

Ainsi, en 2019, Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a contribué financièrement au budget de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse **pour un montant de 320 000 €**. Une contribution qui est régie par une convention d'objectifs. En plus de ce soutien financier la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse met à disposition de l'office de tourisme, à titre gratuit, des biens immobiliers.

Le montant du loyer annuel des locaux mis à disposition gracieusement est estimé, sur une base locative non commerciale, à **48 000 € par an**.

VIA-FERRATA DE LA ROCHE VEYRAND

Comme chaque année, 5 visites de contrôle et de maintenance ont été réalisées du mois de mars au mois d'octobre garantissant la qualité de l'équipement et la satisfaction des usagers.

Montant du contrat de maintenance : **5 130€ TTC**

On notera que la via-ferrata bénéficie toujours de très bons avis sur les sites internet spécialisés.

TAXE DE SÉJOUR

RECENSEMENT ET FACTURATION

En 2019, les hébergeurs ont collecté auprès de leurs clients et reversé à la Communauté de communes **22 817 €**. Pour mémoire le montant de la **Taxe de séjour collecté en 2018 s'élevait à 34 540 € ce qui constitue un différentiel de recette entre les deux années de 11 723 €**.

Ce différentiel de recettes s'explique par l'évolution de la collecte de la taxe de séjour du mode forfaitaire (en 2018) au mode réel (en 2019). Mode réel dont la dernière période de déclaration et de versement s'achève au 31 décembre de l'année. Aussi, un nombre important d'hébergeurs n'avait pas encore versé le montant de la taxe qu'ils ont collectée au moment de l'établissement de ce bilan.

POUR EN SAVOIR + :
www.coeurdechartreuse.fr



564

contributions du public
récoltées lors de l'enquête
publique sur le PLUi-H



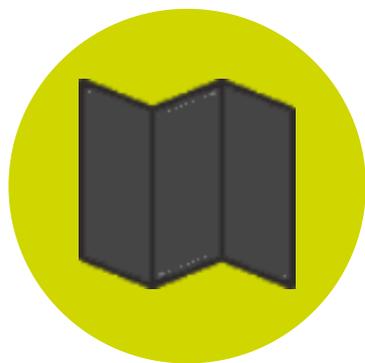
360

dossiers instruits
par le service ADS



1

PLUi-H valant SCOT
approuvé et entré
en vigueur



URBANISME

et gestion de l'espace

AUTORISATION DES DROITS DES SOLS

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le travail du service urbanisme mutualisé porte sur l'instruction des demandes d'autorisations du droit du sol déposées dans les communes et transmises au service.

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse réalise :

- les demandes de pièces complémentaires
- et les arrêtés nécessaires à la délivrance des autorisations de construction.

L'année 2019, dans la continuité de l'année 2018, se caractérise la hausse du nombre de dossiers déposés. Ceci en raison de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat et Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 19 décembre 2019. La commune reste l'interlocutrice privilégiée du porteur de projet et le point d'entrée pour l'information sur les documents d'urbanisme.

En 2019, sur le territoire communautaire **1023 dossiers ont été déposés, dont 360 ont été instruits par la Communauté de Communes.**

Des réunions d'échange et d'information sont régulièrement mises en place à destination des agents communaux en charge de l'urbanisme pour assurer un point sur les actualités réglementaires et évoquer le fonctionnement du service

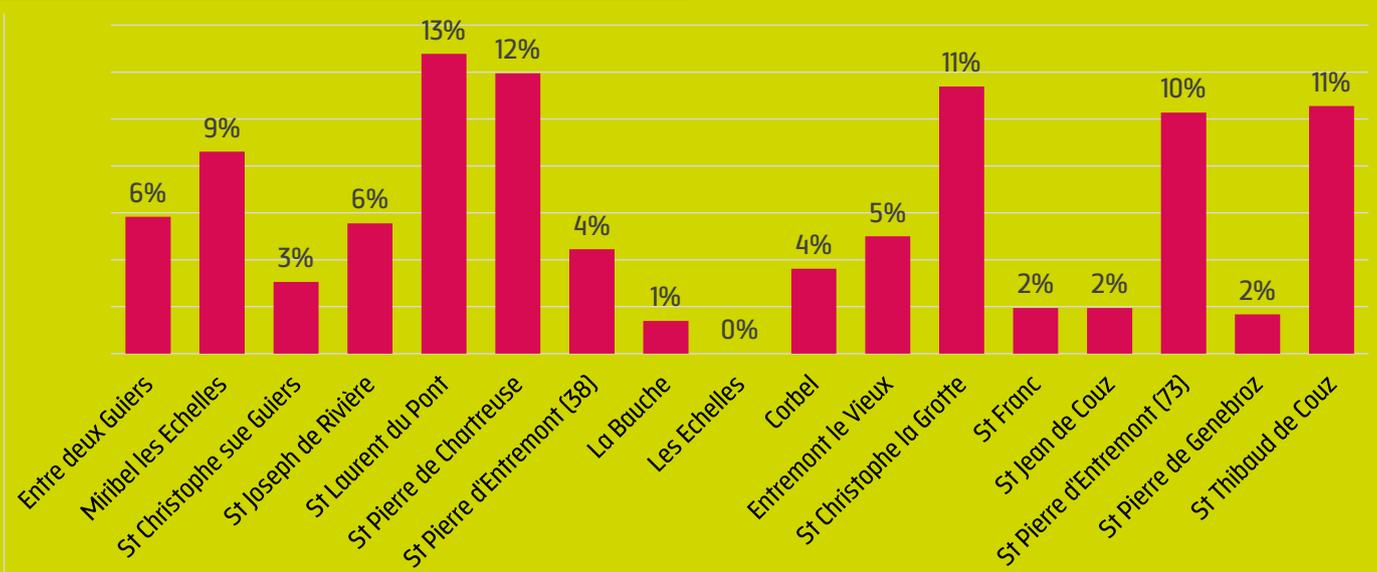
CONSULTANCE ARCHITECTURALE

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse organise et finance des permanences architecturales dans chaque commune. 4 architectes conseils interviennent.

On dénombre **98 RDV réalisés en 2019.**



RÉPARTITION PAR COMMUNE



ELABORATION DOCUMENTS D'URBANISME

ÉLABORATION DU PLUI-H VALANT SCOT

• ARRÊT DU PLUI H VALANT SCOT

Après l'arrêt du document le **24 janvier 2019**, par le conseil communautaire, les communes membres de la Communauté de Communes et les Personnes Publiques Associées à l'élaboration du PLUI-H valant SCOT ont été invitées à formuler un avis sur le document.

• PHASE D'AVIS ET CONSULTATION

Durant cette phase, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a reçu des avis sur le projet :

- de l'**autorité environnementale** : rapport de présentation formellement complet. Recommandation de reprendre le rapport de présentation de façon à corriger les défauts constatés. Prise en compte adaptée de l'objectif de modération de la consommation d'espace, mais nécessité d'approfondir les dispositions concrètes.
- des **personnes publiques associées** (70) : 67 avis favorables sur 70, dont 6 avec observations, 3 avis favorables avec réserves
- des **17 communes** : 16 avis favorables (dont 12 avec recommandations, 3 avis favorables avec réserves) et 1 avis défavorable

• ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique s'est déroulée du **20 mai au 28 juin 2019**, afin de permettre au public de consulter en ligne le dossier d'enquête publique, composé du projet de PLUI arrêté par le Conseil communautaire ; des zonages d'assainissement collectif et d'eaux pluviales ainsi que les zonages d'eau potable, des avis émis par les personnes publiques associées et les personnes consultées (notamment les avis des communes membres de la Communauté de Communes et de l'autorité environnementale) et du bilan de la concertation.

En résumé :

- Documents soumis à l'enquête : PLUI H valant SCOT, Zonage d'assainissement, Zonage d'Eaux Pluviales et Zonage d'Eau potable
- registres papier disponibles dans chaque commune, au siège de l'intercommunalité et au siège du syndicat du Thiers,
- registre numérique accessible via le site de l'intercommunalité
- **3 commissaires enquêteurs**
- 25 permanences,
- **227 personnes reçues lors des 25 permanences**
- 2282 téléchargements du dossier de PLUI H valant SCOT arrêté
- 1791 visualisations du dossier dématérialisé par le public
- **564 contributions du public** sur l'ensemble des supports
- Avis favorable de la commission d'enquête assortie de 4 recommandations



• BILAN DE LA CONCERTATION

Acteurs concernés	Nbre de contributions
17 communes du territoire	378 avis
Personnes publiques associées (PPA)	432 remarques
Public	564 contributions avec de nombreux doublons
TOTAL	13 744

Au total, la concertation des instances, des PPA et des habitants a permis d'obtenir :

- Une convergence des avis dans les thématiques abordées entre les différentes phases, avec une majorité de remarques portant sur le zonage et les OAP.
- Des remarques parfois contradictoires : demandes de classement ou de déclassement portant sur des même secteurs.



- **PRISE EN COMPTE DES REMARQUES FORMULÉES DANS LE CADRE DE LA PHASE D'AVIS ET D'ENQUÊTE.**

L'examen des avis formulés dans le cadre de la phase d'avis et d'enquête a conduit à donner suite à environ 637 remarques (favorablement ou partiellement ou à corriger des erreurs) sur 1374, soit environ 46 % des remarques. La majeure partie des remarques ayant une suite favorable porte sur des éléments émanant des communes (253/637) et des Personnes Publiques Associées (224/637). 160 remarques émanant de particuliers ont donné lieu à une modification du PLUI.

L'essentiel des modifications opérées sur le document a eu pour objectif de :

- **Lever les réserves concernant la prise en compte des risques naturels et technologiques** : compléments de connaissances sur certains secteurs (Corbel, Entremont le Vieux, Saint Pierre d'Entremont Savoie) et transcription dans le zonage réglementaire risque, affichage des secteurs concernés par des risques dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- **Lever les réserves concernant la limitation de certains secteurs en matière d'eau potable** : actualisation des éléments de diagnostic, évaluation des conditions spéciales à réunir pour permettre de lever les tensions (scénarios de travaux à effectuer).
- **D'améliorer la lisibilité des documents graphiques** (zonage réglementaire, du zonage des secteurs concernés par des contraintes particulières, du zonage risque), amélioration des renvois entre règlement écrit et règlement graphique,
- **Améliorer la clarté des explications** concernant les choix opérés, notamment sur l'armature urbaine, le calcul du besoin en logement, la prise en compte de la Loi Montagne, l'analyse de densification, les OAP et le règlement dans le rapport de présentation
- Prendre en compte, dans la mesure du possible les demandes ayant pour objectif d'améliorer l'acceptabilité des Orientations d'aménagement et de programmation sectorielle et de les rendre plus opérationnelles : ajustements de périmètre, permettant une meilleure cohabitation entre secteurs de projets et riverains, précisions des principes de composition urbaine
- De **préciser la prise en compte de l'environnement sur les zones humides et la gestion qualitative de l'eau potable** : mise à jour du repérage des humides dans le zonage, précision des prescriptions concernant les captages et zones de sauvegardes stratégiques pour l'eau à ce jour non protégés par Servitude d'Utilité Publique
- **D'améliorer la préservation des espaces agricoles et naturels**, par la modification des règles concernant les greniers cartusiens, l'ajustement des périmètres de Secteurs de Taille et de Capacité limitée
- De **renforcer la préservation du paysage et du patrimoine**, aux travers de l'adaptation des règles concernant l'aspect architectural et paysager et les ensembles urbains homogènes.
- De **prendre en compte la jurisprudence concernant les STECAL**, et donc de qualifier de sites urbanisés (zonage en U), les sites de monastères, les sites économiques supérieurs à un hectare
- **D'affiner la prise en compte de la Loi Montagne**, concernant la préservation des plans d'eau de montagne inférieurs à 1000 hectares
- et enfin **corriger les erreurs matérielles**, dans la mesure où ces corrections ne remettent pas en question le bilan foncier, l'armature urbaine, les choix du PADD et les objectifs de préservation de l'environnement : (chiffres, règles des STECAL, repérages au titre du patrimoine, etc... ; choix de zonage en décalage avec la réalité du terrain ou le projet politique décrit dans le PLUi ; choix de zonage en décalage avec les critères retenus sur le Cœur de Chartreuse pour la mise en application du principe d'urbanisation en continuité au titre de la Loi Montagne ...)

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLUI-H

- **APPROBATION DU PLUI H VALANT SCOT**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Hvalant SCOT de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a été approuvé le **19 décembre 2019**.

Le PLUi est **entré en vigueur le 23 Janvier 2020**. C'est donc sur la base de ce document que seront alors instruites les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Il est **consultable en version papier**, aux heures et jours habituels d'ouverture au public dans chaque commune ou dans les locaux de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

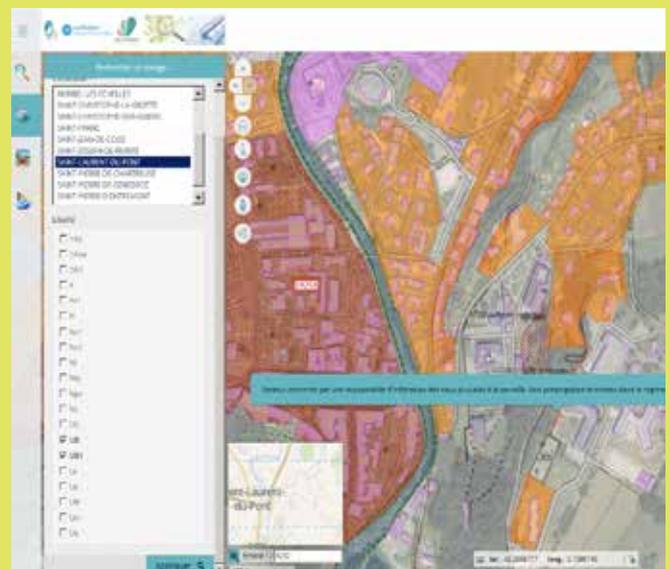
Mais également **téléchargeable** sur le site internet de la collectivité, sont accessibles :

- RAPPORT DE PRÉSENTATION
- PADD
- POA
- OAP Thématiques et Sectorielles
- RÈGLEMENT écrit et graphique
- ANNEXES



APPLICATION GÉOPORTAIL DÉDIÉE

Afin d'aider les usagers à identifier les différentes règles applicables à leur parcelle dans le PLUi H valant SCOT, le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté de Communes ont développé une application.



POUR EN SAVOIR + :
www.geo.parc-chartreuse.net/plui_ccc_ap-prouve/index.html



3 500€

d'aide versée pour
l'installation
d'une exploitation agricole



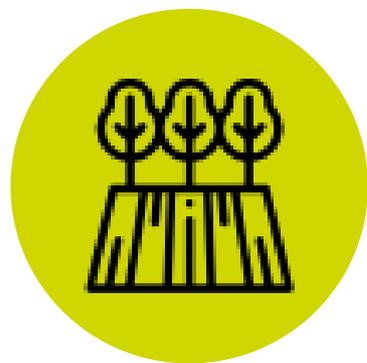
1

dossier d'aides aux
installations agricoles
financés en 2019



1 680€

versés pour
l'entretien de
l'Alpage de
Chamechaude



AGRICULTURE

forêt et patrimoine

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse est compétente en matière d'agriculture en ce qui concerne : l'acquisition de terrains et construction, la rénovation ou l'acquisition de bâtiments permettant de préserver les activités agricoles et de favoriser l'installation de nouveaux exploitants, la gestion des actifs immobilisés affectés à la Coopérative Laitière de Chartreuse et le soutien aux dynamiques collectives de modernisation et de diversification des exploitations agricole et enfin le soutien aux circuits courts locaux et à la promotion des produits agricoles issus du territoire communautaire.

MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

DISPOSITIF DE FINANCEMENTS

A la suite de son adhésion en septembre 2018, au **groupement d'intérêt public** (GIP) du fond départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires de l'Isère (FDIAA), la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse **a participé au conseil d'administration.**

Pour rappel, le FDIAA est un dispositif de financement des projets agricoles. Il permet de prendre en compte à la fois l'agriculture dans sa dimension économique et la question de la consommation du foncier agricole.

SOUTIEN ASA FORÊTS DES ENTREMONTS

En 2019, la Communauté de Communes a poursuivi activement son soutien administratif à l'Association Syndicale Autorisée (ASA) Forêts des Entremonts en Chartreuse, qui a été maître d'ouvrage et qui gère la piste forestière en terrains privés sur le secteur Entremont le Vieux à Saint Pierre d'Entremont.

PLAN PASTORAL TERRITORIAL

- **ALPAGE DE CHAMECHAUDE**

Au regard de l'importance stratégique de cet alpage, et considérant la mission d'intérêt général menée par le groupement pastoral de l'Emeindra au-delà de la seule exploitation pastorale, la Communauté de Communes a validé en mars 2017 une convention d'une durée de 5 ans avec le groupement.

Cette convention est basée sur une **aide annuelle de 1 680€**, ajustée au prorata des surfaces situées sur la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

AIDA

En décembre 2016 dans le cadre de sa compétence en matière d'agriculture, considérant que l'activité agricole est un des piliers de l'économie du territoire, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a voté la mise en place d'une aide à l'agriculture : **Aide Intercommunale de Développement Agricole (AIDA).**

En 2019, les aides à l'installation suivantes ont été votées :

- **Le GAEC des Bugnons** situé à La Bauche a sollicité une aide pour l'installation de JM Loridon en bovin lait, en reprise d'une exploitation en cessation d'activité. Une aide de **3 500€** a été attribuée.

Plusieurs autres dossiers de demande d'aide ont été préparés et seront examinés en commission agriculture en 2020.

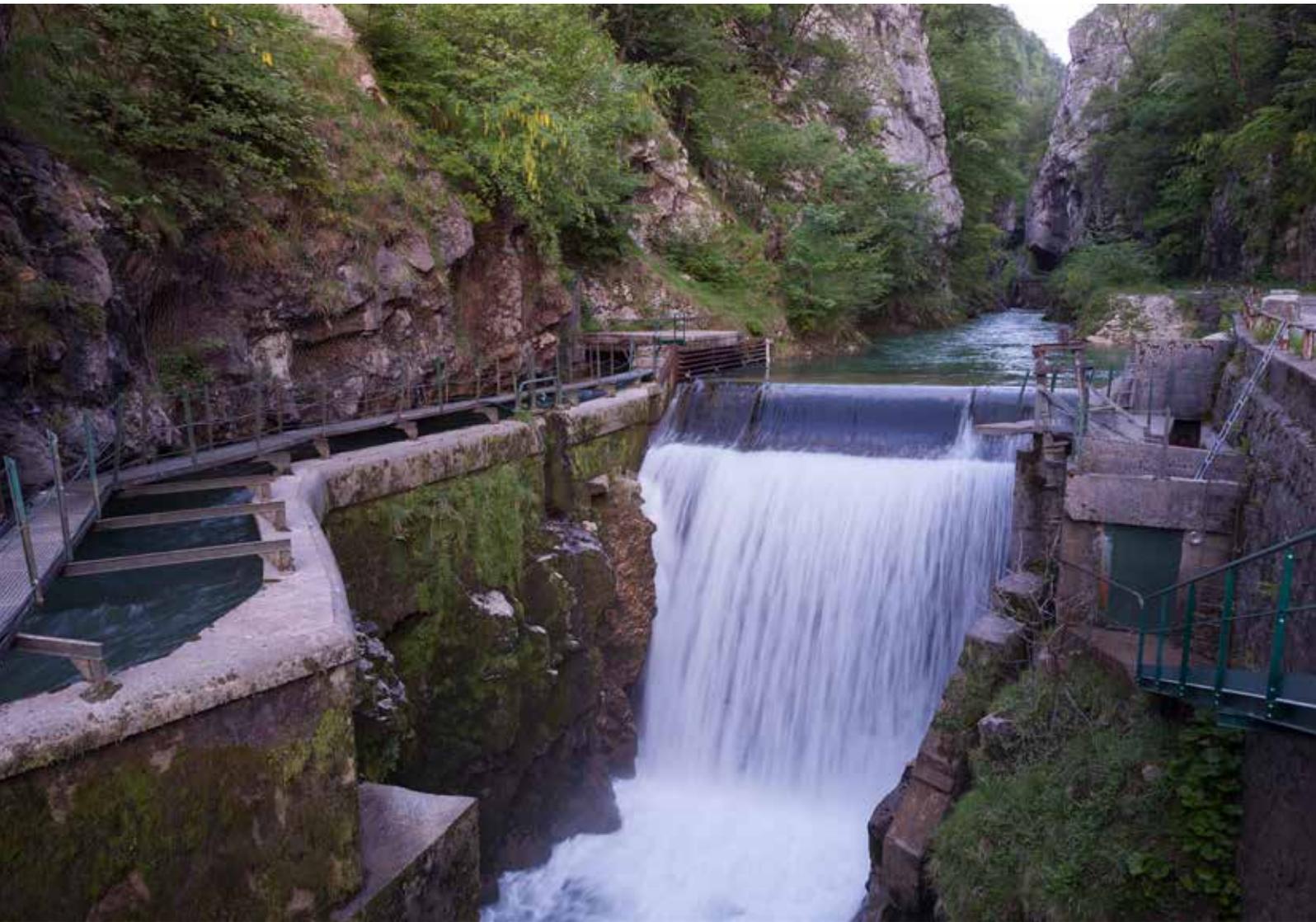
VEILLE SUR LE PRIX DU FONCIER AGRICOLE

Dans le cadre de sa convention avec la SAFER Isère et Savoie, la Communauté de Communes a la capacité d'intervenir, à l'occasion de ventes de terrains agricoles, dont le prix de vente est jugé trop élevé par rapport à la valeur foncière.

Cette intervention est la **préemption en révision de prix**. Cette intervention contribue à maintenir un prix de foncier agricole acceptable pour la profession. En 2019, la Communauté de Communes est intervenue sur une vente sur la commune de **Saint pierre d'Entremont (Isère)**, dont le prix au m² a été jugé trop élevé par rapport à la valeur agricole et aux caractéristiques du terrain.

DROIT FONCIER RURAL

Une **réunion d'information et de sensibilisation** a été organisée le 16 novembre 2019 à l'attention des propriétaires et exploitants de la commune de Saint pierre de Chartreuse. Animée par un expert juriste du droit foncier de la chambre d'agriculture de l'Isère, cette session a réuni **un quarantaine de participants**, assidus et porteurs de nombreuses questions.



15 810€

versés pour la rénovation de
l'éclairage public



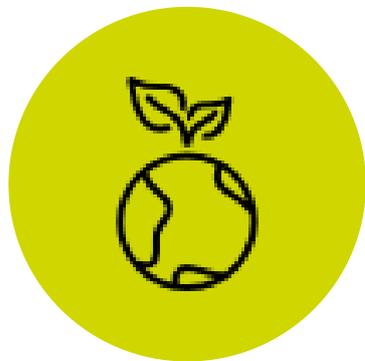
320

recharges de véhicules
effectuées sur les
4 bornes du territoire



36

rendez-vous personnalisés
fixés avec les conseillers
énergies



ÉNERGIE

et mobilité en Chartreuse

VERS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

TEPOS

La stratégie TEPOS (Territoire à Energie POSitive) est portée par le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté d'agglomération du Pays voironnais. La Communauté de Communes est engagée dans cette démarche qui vise l'autonomie énergétique à l'échéance 2050 et à ce titre mène des actions en matière de réduction des consommations d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables.

MOBILITÉ



Sur les 4 bornes en service sur le territoire Cœur de Chartreuse (Saint Laurent du Pont, Entre deux Guiers, Saint Pierre d'Entremont et Saint Pierre de Chartreuse), ce sont **320 recharges** qui ont été recensées durant l'année 2019 contre 175 en 2018.

Pour mémoire, le SEDI - Syndicat des Énergies de l'Isère, est maître d'ouvrage du réseau public de bornes de recharges sur le département de l'Isère.

AUTOSTOP ORGANISÉ

Le 11 juin 2019 a été inauguré le **déploiement du Rézo Pouce d'autostop** organisé sur Cœur de Chartreuse. La sensibilisation et communication autour de ce mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle est notamment menée au sein des écoles du territoire et des jeunes. Ainsi le PAJ et l'AADEC ont accompagné la réalisation d'un court métrage sur l'autostop organisé et les avantages du dispositif, venant contrecarrer les idées reçues. Deux écoles du territoire ont également travaillé sur les déplacements, et ont participé à la création du documentaire : **Se déplacer autrement**, où les familles se mobilisent pour changer leurs habitudes de déplacement.



RÉDUCTION CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

POINT INFO ÉNERGIE LOCALISÉ EN CŒUR DE CHARTREUSE

Une convention de partenariat est active sur l'année 2018, entre l'intercommunalité, l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables) et l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie), pour développer les actions suivantes :

- **Sensibilisation des habitants** du territoire pour favoriser l'engagement,
- **Information et conseil** des ménages, copropriétés et collectivités porteurs de projet d'efficacité énergétique,
- **Coordination du programme et soutien à la politique de transition énergétique locale.**

L'année 2019, en quelques chiffres :

- Plus de **30 ménages** ont été sensibilisés lors des **2 soirées thermographiques organisées** en février et mars 2019, et ont utilisé les caméras thermographiques, suivis de rendez-vous d'analyse des clichés.
- Présence de l'Espace Info Energie sur le Salon Territoire Chartreuse en mai 2019
- Une **matinée Conseil rénovation organisée** en novembre à Saint Laurent du Pont : plus de **40 porteurs de projet** de rénovation ont été accueillis et conseillés, donnant lieu à des rendez-vous lors des permanences
- Au total en 2019, ce sont **273 demandes d'informations** (+ 3% par rapport à 2018) : 237 conseils téléphoniques et 36 rendez-vous en permanence, soit un **taux de remplissage des créneaux de 82%**.
- Un taux de transfert de 19% vers l'ANAH, pour l'accompagnement des ménages éligibles.

En 2019, la collectivité s'est mobilisée pour participer activement aux réflexions concernant le déploiement d'un nouveau Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), en lien avec l'ADEME, la région AuRA, les départements de l'Isère et de la Savoie, pour une mise en œuvre en 2020. Ce service vise à généraliser sur l'ensemble du territoire national et pour tous les ménages l'accès aux Conseils et suivi de projets en matière de rénovation énergétique.

AIDES À LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du Fond d'aide à l'éclairage public financé par le programme TEPCV, qui se termine en 2019 :

- Projet la commune de Saint Pierre d'Entremont (73) : **5 185 €** (pour la tranche 1) et **3 672 €** (pour la tranche 2)
- Projet la commune de Les Echelles : **6 953 €**



1 63,4 kg

d'émission de CO² évitée
grâce à la production
électrique de nos bâtiments



17

bâtiments
occupés par les
services



ÉQUIPEMENTS

de la Communauté de Communes

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- **Pôle tertiaire** - Entre deux Guiers

BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES

- **Bâtiment de La Diat** - Saint Pierre de Chartreuse
- **Plateforme bois énergie** - Saint Thibaud de Couz

SOCIAL, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

- **CRÈCHES**
 - **Fées et Lutins** - Saint Pierre de Chartreuse
 - **Le Sac à Jouets** - Saint Joseph de Rivière
 - **Les Titounets de Chartreuse** - Saint Laurent du Pont
- **RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**
 - **A Petits Pas** - Saint Laurent du Pont
- **ACCUEIL DE LA JEUNESSE**
 - **Le Châlet Bleu** - Saint Laurent du Pont
Pour ce bâtiment la Communauté de Communes a validé, en 2019, le projet d'aménagement du bâtiment pour mieux organiser l'espace d'accueil jeunes et PJ mis en œuvre par l'association PAJ

BÂTIMENTS TECHNIQUES

- **Ateliers communautaires** - Entre deux Guiers

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

- **Salle Notre Dame** - Saint Pierre d'Entremont
- **Établissement Multi Activités (EMA)** - Saint Pierre d'Entremont

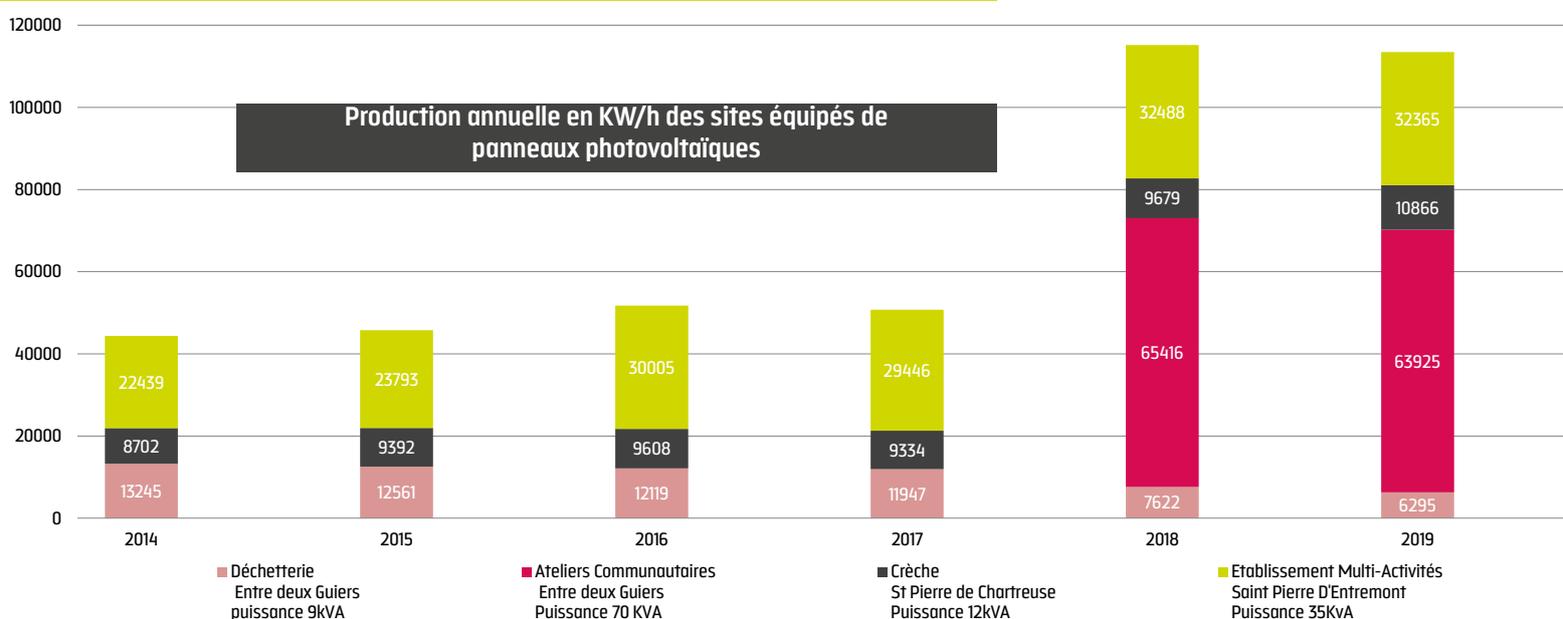
ACCUEILS TOURISTIQUES

- **Auberge et foyer de ski de fond** - Entremont le Vieux
- **Gîte de l'Escale du Désert** - Entremont le Vieux
- **Maison Office du Tourisme** - Saint Pierre d'Entremont
- **Maison Office du Tourisme** - Saint Laurent du Pont

GESTION DES DÉCHETS

- **Déchèteries** - Entre deux Guiers et Saint Pierre d'Entremont

PRODUCTION ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE





CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



2 ZI Chartreuse Guiers
Pôle tertiaire
38380 ENTRE DEUX GUIERS



04 76 66 81 74



accueil@cc-coeurdechartreuse.fr